



# La Coopération luxembourgeoise Rapport annuel 2012

---

Lëtzebuurger Entwécklungszesummenaarbecht



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères

Direction de la Coopération  
au développement

# La Coopération luxembourgeoise **Rapport annuel 2012**

---

Lëtzebuurger Entwécklungszesummenaarbecht

---

## **[www.cooperation.lu](http://www.cooperation.lu)**

Un microsite indépendant est également dédié aux rapports annuels de la Coopération luxembourgeoise depuis 2010 à l'adresse suivante : [www.cooperation.lu](http://www.cooperation.lu). Adaptée aux écrans d'ordinateur, la présentation des activités permettra au lecteur de naviguer entre les différents chapitres, d'y découvrir ou relire les informations de manière conviviale.

---

# Table des matières

---

Rapport annuel 2012

4	Préface de Madame la ministre
6	Réunions et déplacements de Madame la ministre
<b>9</b>	<b>I. L'aide publique au développement du Luxembourg en 2012</b>
18	Revue par les pairs du CAD
20	En route pour 2015
<b>22</b>	<b>II. La coopération avec les pays partenaires</b>
<b>31</b>	<b>Afrique</b>
31	Burkina Faso
32	Cap Vert
33	Mali
34	Niger
35	Sénégal
<b>36</b>	<b>Amérique Centrale</b>
36	El Salvador
37	Nicaragua
<b>38</b>	<b>Asie</b>
38	Laos
39	Vietnam
<b>40</b>	<b>III. La coopération régionale et avec d'autres pays</b>
41	Kosovo
41	Monténégro
42	Serbie
42	Mongolie
43	Territoires palestiniens occupés
44	Afghanistan
44	Rwanda
<b>45</b>	<b>IV. La coopération multilatérale</b>
<b>52</b>	<b>V. La coopération avec les ONG de développement</b>
<b>57</b>	<b>VI. L'action humanitaire</b>
<b>61</b>	<b>VII. L'appui aux programmes</b>
<b>63</b>	<b>VIII. La sensibilisation et l'éducation au développement</b>
<b>64</b>	<b>IX. La microfinance</b>
<b>66</b>	<b>X. L'évaluation</b>
<b>68</b>	<b>XI. Rapport sur l'état des travaux du comité interministériel</b>
70	Membres du comité interministériel
<b>71</b>	<b>Annexes</b>
71	A. Adresses utiles
73	B. Organigramme fonctionnel de la Direction de la Coopération au développement (mai 2012)
75	C. Liens utiles

# Préface de Madame la ministre



Passation des pouvoirs ;  
de Marie-Josée Jacobs à Marc Spautz

2012 représente une année particulière pour la coopération luxembourgeoise, puisque c'est une année anniversaire à plus d'un égard. Trente ans plus tôt la première base juridique établissant les fondements de notre action voyait le jour. Nous avons en 2012 adapté et modernisé une nouvelle fois le cadre juridique de la coopération au développement et de l'action humanitaire. L'action humanitaire y trouve désormais la place qui revient à ce pan important de notre coopération. Les secteurs dans lesquels le Fonds de la Coopération peut agir et les thèmes horizontaux, ont été élargis. Plus de transparence a été introduite dans notre collaboration avec les ONG, sur base de critères et règles précis. Après un processus de concertation à plusieurs niveaux la loi modifiée a ainsi été adoptée à la Chambre des députés le 29 mars 2012. Les règlements grand-ducaux précisant les modalités d'application y afférents ont été publiés le 7 août. Même si certains auraient peut-être voulu aller plus loin dans ce processus de révision, nous disposons désormais d'une base de travail adéquate, y compris pour renforcer la cohérence des politiques gouvernementales dans l'optique du développement.

Le comité interministériel pour la coopération au développement mis en place par la nouvelle base juridique constitue l'instrument de choix dont nous sommes dotés pour justement assurer la cohérence des politiques pour le développement. Le comité, doté d'un secrétariat permanent, a été constitué fin octobre. Il a tenu deux réunions en 2012, dont une en décembre avec le Cercle de coopération des ONG de développement. En 2013 des réunions régulières sont prévues à un intervalle de plus ou moins 2 mois.

J'aimerais souligner que la cohérence des politiques, que nous exigeons et voulons tous, constitue pour la première fois une partie intégrante de ce rapport annuel pour l'année 2012. Sur base des travaux du comité, mon rôle consiste à tirer l'attention des différents collègues ministres sur de possibles incohérences, ainsi que de passer en revue d'un œil critique le travail de la coopération luxembourgeoise.

En 2012 cela faisait 20 ans que le Premier ministre Santer avait pris l'engagement devant l'Assemblée générale des Nations unies que le Luxembourg vouerait au plus tard en 2000 0,7 % du Revenu National Brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD). Ce but a été atteint et l'engagement a été porté au-delà. Ce gouvernement s'est engagé à garder l'effort quantitatif pour la période 2009-2014 à 1 % du RNB. En 2012 cet engagement a été tenu comme par le passé. Parmi les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE le Luxembourg figure désormais en tête des statistiques. Si j'en suis évidemment contente, la baisse générale de l'APD dans l'Union européenne m'attriste bien plus, tenant compte de nos engagements communs pris en 2005 et des besoins énormes dans les pays les plus démunis.

Les conclaves du gouvernement sur la préparation des budgets 2013 et 2014 ont retenu que l'engagement du Luxembourg envers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ne fléchira pas. Au sein de notre budget certains postes ont fait l'objet d'un examen encore plus précis que par le passé, comme les frais de fonctionnement où nous appliquons avec les autres administrations et services publics une croissance zéro.

L'APD ne constitue certes pas l'unique mode de financement du développement, mais c'est le seul à avoir ce formidable effet d'entraînement et de cataly-

seur pour d'autres types de financements, y compris des banques de développement, du secteur privé et des pays concernés. C'est aussi grâce à ces fonds que des agences ou organisations internationales sont en mesure d'agir sur des terrains difficiles et dans des circonstances humanitaires dramatiques.

A un moment où le débat s'intensifie sur la redéfinition de l'APD et les nouvelles formes de financement, nous devons rester vigilants et un partenaire ouvert mais déterminé. Cela vaut aussi pour le suivi de Rio +20 et les travaux sur l'après-2015 concernant les Objectifs du Millénaire pour le développement et les Objectifs de développement durable. L'ouverture à de nouveaux volets et partenaires dans le processus pour l'après-2015 est certes indispensable, mais la conséquence ne peut pas en être une réduction des efforts consentis. En vue des échéances à venir dès 2013, une concertation intense entre mes services et le ministère du Développement durable est nécessaire pour agir de façon cohérente dans les instances de l'UE et au niveau international.

En 2012, alors que le Luxembourg est depuis 20 ans membre du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, la coopération luxembourgeoise s'est soumise à la 5<sup>e</sup> revue par les pairs. Les examinateurs ont rencontré dans ce contexte les députés, le Cercle des ONG et ont effectué une visite sur le terrain au Laos pour se faire une image encore plus précise de notre action. Lors de la discussion du rapport d'examen en novembre à Paris la coopération luxembourgeoise a reçu les félicitations du Président du CAD et aussi des États membres. L'examen fut donc globalement positif et confirme que le Luxembourg est en matière de coopération « un acteur généreux doté d'un cadre légal et institutionnel solide ».

Le contrôle de la qualité de l'aide et de son efficacité, retenue dans le partenariat de Busan en décembre 2011, reste toutefois un effort continu qui s'impose à toutes les actions de la coopération luxembourgeoise. Dans cet esprit j'ai tenu à présenter dans ce rapport annuel les programmes et projets avec nos pays partenaires suivant les principes retenus à Busan, démontrant notre volonté de pratiquer ce partenariat approfondi comme souhaité par les pays du Nord et du Sud.

En matière de contrôle je me félicite du rapport spécial de la Cour des comptes sur la coopération luxembourgeoise du 23 mai 2012 qui a pu conclure à l'absence d'erreurs significatives dans la gestion, même si certains points de détails ont nécessité des ajustements.

En 2012, la coopération luxembourgeoise a complété le cadre dont elle s'est dotée par l'adoption d'une stratégie générale et de stratégies sectorielles ou thématiques transversales complémentaires, comme p.ex. celles sur la microfinance ou encore sur les États fragiles. Ce cadre est indispensable pour guider nos actions, tout en nous laissant un degré de flexibilité pour faire face à des situations imprévues, comme au Mali.

Dans mon discours devant la Chambre des députés en octobre dernier j'ai souligné que la coopération au développement constitue pour moi un gage de solidarité envers les partenaires les plus démunis et en même temps la prise en compte de nos responsabilités internationales. En période de crise où les tentations d'un repli sur soi, sur le national, sont grandes, il est indispensable pour le Luxembourg de ne pas suivre cette voie et de montrer que telle n'est pas notre compréhension de la vie en commun au niveau international. Il est essentiel de rester fidèle à cet engagement. Et je suis convaincue que ceci correspond aux convictions d'une grande majorité de nos concitoyens.

Je ne voudrais pas manquer de remercier très sincèrement tous les acteurs et partenaires de la coopération luxembourgeoise, et notamment les bénévoles des ONG, pour leur engagement continu sans lequel la coopération luxembourgeoise ne serait pas ce qu'elle est.

Au moment de quitter le gouvernement, je voudrais souhaiter à mon successeur Marc Spautz plein succès dans ses nouvelles fonctions et lui dire combien je me réjouis de savoir la coopération luxembourgeoise en de si bonnes mains.

Marie-Josée Jacobs  
*Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire\**

\* en fonction jusqu'au 29 avril 2013

# Réunions et déplacements de Madame la ministre Marie-Josée Jacobs en 2012

## 7-9 février

Visite en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés

## 13 février

Visite de M. Olivier de Schutter, rapporteur spécial de l'ONU pour le Droit à l'Alimentation

## 14 février

Présentation emergency.lu au Parlement européen à Strasbourg

## 16 février

Visite de Mme Carol Bellamy, Présidente du Partenariat pour l'éducation

## 22-23 février

Conseil de Gouverneurs du FIDA à Rome

## 16 avril

Conférence sur les énergies renouvelables à Bruxelles

## 17 avril

Visite de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations unies



## 23-26 avril

Visite au Kosovo, au Monténégro et en Serbie

## 27 avril

CAD - Examen par les pairs

## 7 juin

Visite de Mme Flavia Pansieri, coordinateur exécutif du Programme des Volontaires des N.U.

## 13-16 juin

Conseil UE-ACP à Vanuatu

## 26 juin

Visite de M. Pham Binh Minh, ministre des Affaires étrangères du Vietnam



## 4-6 juillet

ECOSOC à New York



## 17-18 septembre

Assises de la coopération (avec la participation de M. Antonio Guterres, Haut Commissaire pour les Réfugiés, et de M. Michel Sidibé, Directeur exécutif de l'ONUSIDA)

## 1<sup>er</sup> octobre

Divers rendez-vous à New York pour la candidature luxembourgeoise au CSNU

## 4-5 octobre

Visite des Consuls honoraires d'Amérique Centrale

## 15 octobre

Conseil Développement

## 8 novembre

Commission de partenariat au Vietnam

## 14 novembre

Commission de partenariat avec le Sénégal

## 15 novembre

Prix européen de la microfinance

## 21 novembre

CAD - Présentation des conclusions de l'examen par les pairs à Paris

## 22 novembre

Visite de M. Kanayo Nwanze, Président du FIDA



**12 mars**

Visite de M. José Badia, Conseiller de gouvernement pour les Relations extérieures de Monaco

**18-24 mars**

Commission de partenariat au Nicaragua et El Salvador

**28 mars**

Visite de M. Mario Lucio Sousa, ministre de la Culture du Cap Vert

**30 mars**

Séminaire RPONU

**10 mai**

Séminaire RPONU

**14 mai**

Conseil Développement à Bruxelles

**22 mai**

Consultations annuelles avec les agences des Nations unies à Genève

**1<sup>er</sup> juin**

Visite de Mgr Macram Max Gassis, Evêque du Sud-Soudan

**7 juin**

Visite de M. François-Xavier de Donnea, Président du Club de Sahel



**12 juillet**

Commission de partenariat avec le Burkina Faso

**16 juillet**

Séminaire RPONU

**20 juillet**

Visite de M. Durga Prasad Bhattari, ministre des Affaires étrangères du Népal



**18 octobre**

Commission de partenariat avec le Cap Vert

**5-6 novembre**

ASEM au Laos



**7 novembre**

Commission de partenariat au Laos



**28 novembre**

Visite de M. Peter Maurer, Président du Comité International de la Croix-Rouge



**4 décembre**

Commission de partenariat avec le Niger

**10 décembre**

Visite du Dr Margaret Chan, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)



# I. L'aide publique au développement du Luxembourg en 2012

## 1. Evolution de l'aide publique au développement en 2012



Enfants au Sénégal

Le programme gouvernemental pour la période 2009-2014 prévoit que « le gouvernement maintiendra l'effort quantitatif de la Coopération luxembourgeoise en volume et en pourcentage du revenu national brut (1 % du RNB dans les années à venir) ».

En 2012, l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise s'est établie à 310 447 808 euros. Exprimée en pourcentage du revenu national brut (RNB), l'APD s'est élevée en 2012 à 1 %.

Sur le plan international, le Luxembourg confirme sa position parmi les cinq bailleurs de fonds qui respectent l'engagement pris en 1970 au sein de l'Assemblée générale des Nations unies de consacrer au moins 0,70 % de leur RNB au développement. Le Luxembourg se situe en 2012 au premier rang devant la Suède (0,99 %), la Norvège (0,93 %), le Danemark (0,84 %) et les Pays-Bas (0,71 %).

Notons à ce titre que l'APD collective de l'Union européenne (UE) est passée de 56,2 milliards en 2011 à 55,1 milliards en 2012, soit une baisse de 0,45 % à 0,43 % du RNB de l'Union. L'UE conserve néanmoins sa place de premier bailleur de fonds dans le monde, puisqu'elle contribue pour plus de la moitié du total de l'APD destinée aux pays en développement.

## 2. L'APD en 2012 par ministère

En 2012, le ministère des Affaires étrangères a géré et mis en œuvre 84,53 % de l'APD, soit 262,427 millions d'euros (dont 258,408 millions d'euros pour la Direction de la Coopération au développement).

Les 15,47 % restants résultent de contributions effectuées par le ministère des Finances (9,92 %), plusieurs autres ministères (1,19 %) ainsi que de la part de la contribution luxembourgeoise versée au budget général de l'UE – en dehors du Fonds européen de développement (FED) – qui a été affectée par la Commission européenne à des fins de coopération au développement en 2012 (13,530 millions d'euros, soit 4,36 % de l'APD luxembourgeoise).

Notons à ce titre que l'aide luxembourgeoise déboursée à travers l'ensemble des organismes de l'Union, ce y compris la contribution luxembourgeoise au FED, s'élève à près de 32,127 millions d'euros.

Le tableau récapitulatif ci-dessous donne un aperçu détaillé des dépenses par article budgétaire et par ministère effectuées en 2012 et qui ont été notifiées comme APD au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Article Budgétaire	Ministères	Crédit voté	APD 2012 nette
	<b>Ministère des Affaires étrangères</b>	<b>106 518 775 €</b>	<b>262 427 735 €</b>
	<b>Direction politique</b>	<b>11 191 202 €</b>	<b>1 446 561 €</b>
01.1.11.091	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux missions de coopération	145 500 €	140 343 €
01.2.11.300	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales : dépenses de personnel	14 975 €	10 095 €

Article Budgétaire	Ministères	Crédit voté	APD 2012 nette
01.2.12.300	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales : dépenses administratives et opérationnelles	62 500 €	17 728 €
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant ; autres dépenses à caractère international	5 460 666 €	389 093 €
01.2.35.031	Subventions à des institutions et organisations internationales ; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1 405 000 €	526 744 €
01.2.35.032	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	4 002 561 €	262 558 €
01.2.35.033	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	100 000 €	100 000 €
	<b>Direction des Relations économiques internationales</b>	<b>2 650 000 €</b>	<b>2 547 870 €</b>
01.3.35.040	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	2 650 000 €	2 547 870 €
	<b>Direction de l'Immigration</b>	<b>50 000 €</b>	<b>25 000 €</b>
01.4.33.300	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires ; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG	50 000 €	25 000 €
	<b>Direction de la Coopération au Développement</b>	<b>92 567 573 €</b>	<b>258 408 304 €</b>
01.7.12.011	Frais de déménagement des agents à l'étranger	60 000 €	60 764 €
01.7.12.012	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	475 000 €	539 384 €
01.7.12.050	Frais de port	4 860 €	4 402 €
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	140 000 €	118 564 €
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche ; séminaires et conférences	200 000 €	112 120 €
01.7.12.250	Bureaux de coopération dans les pays en développement	1 188 850 €	1 163 370 €
01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	630 000 €	682 196 €
01.7.32.020	Congé de la coopération au développement : indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	20 000 €	39 854 €
01.7.33.000	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	1 855 000 €	1 856 786 €
01.7.33.010	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	315 000 €	309 237 €
01.7.35.000	Coopération au développement : contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne ; dépenses diverses dans le même but	11 096 000 €	10 412 000 €
01.7.35.030	Coopération au développement : contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	18 602 000 €	18 596 536 €
01.7.35.031	Coopération au développement : contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	22 955 000 €	22 955 000 €

Article Budgétaire	Ministères	Crédit voté	APD 2012 nette
01.7.35.032	Coopération au développement : contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	492 000 €	282 558 €
01.7.35.060	Subsides au titre de l'action humanitaire : aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire ; aide alimentaire ; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence	34 500 000 €	34 500 915 €
31.7.74.250	Bureaux de coopération dans les pays en développement : acquisitions	93 863 €	92 102 €
FCD	Fonds de la Coopération au développement		168 904 922 €
	<b>Remboursement sur FCD</b>		<b>-2 222 406 €</b>
	<b>Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</b>	<b>314 815 €</b>	<b>344 105 €</b>
02.0.35.030	Contributions et cotisations à l'UNESCO	278 665 €	150 642 €
02.0.35.060	Cotisations à des organismes internationaux	36 150 €	193 463 €
	<b>Ministère des Finances</b>	<b>27 740 000 €</b>	<b>30 807 410 €</b>
34.0.54.030	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes des institutions de Bretton-Woods et autres interventions en faveur des pays en voie de développement	4 500 000 €	4 439 000 €
34.0.54.031	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes ; autres interventions en faveur des pays de la Méditerranée et des pays en transition	3 500 000 €	3 000 000 €
34.0.54.032	Agence de transfert de technologie financière - ATTF : actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	1 000 000 €	900 000 €
34.0.54.034	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds asiatiques de développement	1 500 000 €	1 500 000 €
34.0.54.035	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole) et autres interventions en faveur du développement agricole	940 000 €	940 000 €
34.0.54.036	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds africains de développement	500 000 €	500 000 €
34.0.84.237	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales : alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	15 800 000 €	18 760 562 €
Fonds de lutte	Fonds de Lutte contre le trafic de stupéfiants		767 848 €
	<b>Union Européenne</b>		<b>13 530 260 €</b>
Art. 5 dép pour ordre	Contribution au budget de l'UE	2 968 000 000,00 €	13 530 260 €
	<b>Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur</b>	<b>375 000 €</b>	<b>-</b>
05.0.35.060	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales	375 000 €	-
	<b>Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative</b>	<b>81 538 785 €</b>	<b>3 069 015 €</b>
08.0.11.000	Traitements des fonctionnaires	81 538 785 €	3 069 015 €
	<b>Ministère de la Santé</b>	<b>300 000 €</b>	<b>269 283 €</b>
14.0.35.060	Contributions à des organismes internationaux	300 000 €	269 283 €
	<b>Total APD nette</b>		<b>310 447 808 €</b>
	<b>RNB</b>	<b>1,00 %</b>	<b>30 927 066 000 €</b>

**Répartition de l'APD en %**

Ministère des Affaires étrangères	1,29 %	84,53 %
Ministère des Affaires étrangères - Direction de la Coopération	83,24 %	
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	0,11 %	
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	0,00 %	1,19 %
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	0,99 %	
Ministère de la Santé	0,09 %	
Ministère des Finances	9,92 %	9,92 %
Contribution au budget de l'UE	4,36 %	4,36 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

**3. Ventilation de l'APD par type de coopération en 2012**

Le tableau ci-dessous renseigne sur la ventilation par type de coopération de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg en 2012 en suivant les règles du CAD.

Il en ressort que la coopération bilatérale au sens du CAD représente 70,94 % de l'ensemble des dépenses contre 29,06 % consacrés à la coopération multilatérale.

L'aide humanitaire, qui est incluse dans ces deux types de coopération, a représenté 13,24 % de l'APD en 2012.

L'ensemble des ONG a géré plus d'un quart de la coopération bilatérale (26,01 %) et 18,45 % de l'ensemble de l'aide publique au développement luxembourgeoise.

La différence entre APD brute et nette s'explique par les remboursements qui ont été réalisés au bénéfice du Fonds de la Coopération au développement (cf. point 5 infra), voire directement de la Trésorerie de l'État en cours d'exercice.

Répartition de l'APD brute	% de l'APD		dont aide humanitaire	% de l'APD
<b>Coopération bilatérale brute</b>	<b>221 799 026,40 €</b>	<b>% de la coop. bilatérale 70,94 %</b>	<b>40 738 223,66 €</b>	<b>% Aide humanitaire bilatérale 13,03 %</b>
Programmes et projets mis en œuvre par Lux-Development	87 284 801,52 €	39,35 %	27,92 %	0,00 %
Programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	23 570 970,90 €	10,63 %	7,54 %	46,92 %
Autres programmes et projets bilatéraux	18 187 562,16 €	8,20 %	5,82 %	0,30 %
Coopération mise en œuvre par les ONG	57 698 941,78 €	26,01 %	18,45 %	5,17 %
dont ONG nationales	47 116 638,47 €	21,24 %	15,07 %	2,64 %
dont ONG internationales	8 443 133,31 €	3,81 %	2,70 %	2,44 %
dont ONG basées dans un pays en développement	2 139 170,00 €	0,96 %	0,68 %	0,08 %
Copération technique (appui aux programmes)	4 353 996,28 €	1,96 %	1,39 %	0,00 %
Autres	30 702 753,76 €	13,84 %	9,82 %	1,44 %

Répartition de l'APD brute			% de l'APD	dont aide humanitaire	% de l'APD	
<b>Coopération multilatérale brute</b>	<b>90 871 187,02 €</b>	<b>% de la coop. multilatérale</b>	<b>29,06%</b>	<b>650 000,00 €</b>	<b>% Aide humanitaire multilatérale</b>	<b>0,21 %</b>
Organismes des Nations unies	36 296 927,10 €	39,94 %	11,61 %	650 000,00 €	100,00 %	0,21 %
Institutions de l'Union européenne	24 302 259,82 €	26,74 %	7,77 %	-	0,00 %	0,00 %
Banque mondiale	22 064 000,00 €	24,28 %	7,06 %	-	0,00 %	0,00 %
Banques régionales de développement	2 798 000,00 €	3,08 %	0,89 %	-	0,00 %	0,00 %
Autres	5 410 000,10 €	5,95 %	1,73 %	-	0,00 %	0,00 %
<b>APD brute</b>	<b>312 670 213,41 €</b>		<b>100 %</b>	<b>41 388 223,66 €</b>		<b>13,24 %</b>
<b>APD nette (hors recettes)</b>	<b>310 447 807,61 €</b>					

#### 4. Ventilation de l'APD par secteurs d'intervention en 2012



Jeune fille de Santo Antão au Cap Vert

Le tableau suivant renseigne sur la ventilation sectorielle de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg en 2012.

En 2012, la coopération luxembourgeoise a continué de se concentrer sur les secteurs regroupés dans la catégorie des infrastructures et services sociaux, qui représentent 33,6 % de l'ensemble de l'aide (et près de trois-quarts de l'aide bilatérale, à savoir 72,37 %). À l'intérieur de cette catégorie, l'éducation et la santé (14,35 %, respectivement 12,52 %, de l'aide bilatérale) demeurent les principaux secteurs de la coopération luxembourgeoise, suivis de la distribution d'eau et de l'assainissement.

La catégorie des infrastructures et services économiques a représenté 6,11 % de l'aide (8,34 % de l'aide bilatérale), la principale sous-catégorie demeurant celle des investissements dans le secteur des banques et services financiers (5,84 % de l'aide bilatérale).

La catégorie des secteurs de production a représenté un peu moins de 5 % de l'APD en 2012 (5,89 % de l'aide bilatérale), l'essentiel étant dédié au secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (représentant 5,25 % de l'aide bilatérale).

Les appuis à destination plurisectorielle ou transversale ont représenté un peu plus de 7 % de l'APD.

Notons finalement que dans le cadre de l'APD multilatérale, une grande partie des investissements (77,95 %) ne peut pas être affectée à un secteur précis. Ceci s'explique par le fait que beaucoup de contributions effectuées au titre de la coopération multilatérale sont des contributions directes, obligatoires ou volontaires, au budget général des agences multilatérales.

Ventilation sectorielle de l'APD bilatérale & multilatérale	APD bilatérale	%	APD multilatérale	%	Total par secteur	%
<b>Infrastructures et services sociaux</b>	<b>91 000 632,10 €</b>	<b>72,37 %</b>	<b>14 053 994,90 €</b>	<b>15,47 %</b>	<b>105 054 627,00 €</b>	<b>33,60 %</b>
<b>Éducation</b>	<b>31 837 808,91 €</b>	<b>14,35 %</b>	<b>2 450 000,00 €</b>	<b>2,70 %</b>	<b>34 287 808,91 €</b>	<b>10,97 %</b>
dont éducation, niveau non spécifié	4 677 439,74 €	2,11 %	1 700 000,00 €	1,87 %	6 377 439,74 €	2,04 %
dont éducation de base	4 708 360,74 €	2,12 %	750 000,00 €	0,83 %	5 458 360,74 €	1,75 %
dont éducation secondaire	21 828 464,37 €	9,84 %	-	0,00 %	21 828 464,37 €	6,98 %
dont éducation post-secondaire	623 544,06 €	0,28 %	-	0,00 %	623 544,06 €	0,20 %

Ventilation sectorielle de l'APD bilatérale & multilatérale	APD bilatérale	%	APD multilatérale	%	Total par secteur	%
<b>Santé</b>	<b>27 770 282,51 €</b>	<b>12,52 %</b>	<b>4 050 000,00 €</b>	<b>4,46 %</b>	<b>31 820 282,51 €</b>	<b>10,18 %</b>
dont santé, général	10 732 754,59 €	4,84 %	1 250 000,00 €	1,38 %	11 982 754,59 €	3,83 %
dont santé de base	17 037 527,92 €	7,68 %	2 800 000,00 €	3,08 %	19 837 527,92 €	6,34 %
<b>Politique en matière de population/santé et fertilité</b>	<b>3 008 099,37 €</b>	<b>1,36 %</b>	<b>6 340 000,00 €</b>	<b>6,98 %</b>	<b>9 348 099,37 €</b>	<b>2,99 %</b>
<b>Distribution d'eau et assainissement</b>	<b>11 756 285,91 €</b>	<b>5,30 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>11 756 285,91 €</b>	<b>3,76 %</b>
<b>Gouvernement et société civile</b>	<b>9 898 020,06 €</b>	<b>4,46 %</b>	<b>1 213 994,90 €</b>	<b>1,34 %</b>	<b>11 112 014,96 €</b>	<b>3,55 %</b>
dont gouvernement et société civile - général	8 958 016,04 €	4,04 %	831 436,96 €	0,91 %	9 789 453,00 €	3,13 %
dont conflits, paix et sécurité	940 004,02 €	0,42 %	382 557,94 €	0,42 %	1 322 561,96 €	0,42 %
<b>Infrastructure et services sociaux divers</b>	<b>6 730 135,34 €</b>	<b>3,03 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>6 730 135,34 €</b>	<b>2,15 %</b>
<b>Infrastructure et services économiques</b>	<b>18 502 619,53 €</b>	<b>8,34 %</b>	<b>606 536,28 €</b>	<b>0,67 %</b>	<b>19 109 155,81 €</b>	<b>6,11 %</b>
Transports et entreposage	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
Communications	186 237,98 €	0,08 %	-	0,00 %	186 237,98 €	0,06 %
Production et distribution d'énergie	4 973 931,18 €	2,24 %	56 536,28 €	0,06 %	5 030 467,46 €	1,61 %
Banques et services financiers	12 962 525,82 €	5,84 %	550 000,00 €	0,61 %	13 512 525,82 €	4,32 %
Entreprises et autres services	379 924,55 €	0,17 %	-	0,00 %	379 924,55 €	0,12 %
<b>Production</b>	<b>13 066 250,19 €</b>	<b>5,89 %</b>	<b>1 800 000,00 €</b>	<b>1,98 %</b>	<b>14 866 250,19 €</b>	<b>4,75 %</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	11 635 234,40 €	5,25 %	980 000,00 €	1,08 %	12 615 234,40 €	4,03 %
Industries manufacturières, ind. extractives, construction	192 089,15 €	0,09 %	820 000,00 €	0,90 %	1 012 089,15 €	0,32 %
Politique commerciale et réglementations	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
Tourisme	1 238 926,64 €	0,56 %	-	0,00 %	1 238 926,64 €	0,40 %
<b>Destination plurisectorielle ou transversale</b>	<b>19 447 917,66 €</b>	<b>17 %</b>	<b>2 928 795,25 €</b>	<b>3,22 %</b>	<b>22 376 712,91 €</b>	<b>7,16 %</b>
Protection de l'environnement	1 255 647,48 €	0,57 %	1 078 795,25 €	1,19 %	2 334 442,73 €	0,75 %
Autres multisecteurs	18 192 270,18 €	8,20 %	1 850 000,00 €	2,04 %	20 042 270,18 €	6,41 %
dont aide plurisectorielle	11 178 636,20 €	5,04 %	1 550 000,00 €	1,71 %	12 728 636,20 €	4,07 %
dont développement et gestion urbaine	48 000,00 €	0,02 %	300 000,00 €	0,33 %	348 000,00 €	0,11 %
dont développement rural	6 313 769,20 €	2,85 %	-	0,00 %	6 313 769,20 €	2,02 %
dont développement alternatif non agricole	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
dont éducation et formation plurisectorielles	645 129,77 €	0,29 %	-	0,00 %	645 129,77 €	0,21 %
dont institutions scientifiques et de recherche	6 735,01 €	0,00 %	-	0,00 %	6 735,01 €	0,00 %
<b>Aide alimentaire développementale / sécurité alimentaire</b>	<b>800 000,00 €</b>	<b>0,36 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>800 000,00 €</b>	<b>0,26 %</b>
<b>Aide humanitaire</b>	<b>40 738 223,66 €</b>	<b>33,79 %</b>	<b>650 000,00 €</b>	<b>0,72 %</b>	<b>41 388 223,66 €</b>	<b>13,24 %</b>
Intervention d'urgence	34 216 513,44 €	15,43 %	400 000,00 €	0,44 %	34 616 513,44 €	11,07 %
dont assistance matérielle et services d'urgence	27 956 018,17 €	12,60 %	-	0,00 %	27 956 018,17 €	8,94 %
dont aide alimentaire d'urgence	1 710 700,88 €	0,77 %	-	0,00 %	1 710 700,88 €	0,55 %
dont coordination des secours et services de soutien et de protection	4 549 794,39 €	2,05 %	400 000,00 €	0,44 %	4 949 794,39 €	1,58 %

Ventilation sectorielle de l'APD bilatérale & multilatérale	APD bilatérale	%	APD multilatérale	%	Total par secteur	%
Reconstruction et réhabilitation	4 319 661,67 €	1,95 %	-	0,00 %	4 319 661,67 €	1,38 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	2 202 048,55 €	0,99 %	250 000,00 €	0,28 %	2 452 048,55 €	0,78 %
<b>Frais administratifs des donateurs</b>	<b>16 183 537,43 €</b>	<b>7,30 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>16 183 537,43 €</b>	<b>5,18 %</b>
<b>Sensibilisation</b>	<b>2 458 239,83 €</b>	<b>1,11 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>2 458 239,83 €</b>	<b>0,79 %</b>
<b>Aide aux réfugiés dans le pays donneur</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>0,01 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>0,01 %</b>
<b>Non affecté / non spécifié</b>	<b>19 576 606,00 €</b>	<b>8,83 %</b>	<b>70 831 860,58 €</b>	<b>77,95 %</b>	<b>90 408 466,58 €</b>	<b>28,91 %</b>
<b>Total aide bilatérale &amp; multilatérale ventilable par secteur</b>	<b>221 799 026,40 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>90 871 187,02 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>312 670 213,41 €</b>	<b>100,00 %</b>

## 5. Le Fonds de la Coopération au développement en 2012

Prévu par la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire, le Fonds de la Coopération au développement (FCD) est un instrument qui permet au ministère des Affaires étrangères de mener à bien des programmes et des projets de coopération qui s'étendent sur plusieurs années.

Le budget de l'État a alimenté le FCD de 167,685 millions d'euros en 2012 ; s'y ajoutent l'avoir disponible au 1er janvier, à savoir 1,032 millions, ainsi que les recettes en cours d'exercice (2,065 millions d'euros), essentiellement des remboursements par des organisations non gouvernementales (ONG) de fonds non déboursés dans le cadre de projets cofinancés par le ministère.

En 2012, un montant total de 169,904 millions d'euros a été déboursé à charge du FCD. La moitié (51,68 %, soit 87,284 millions d'euros) a été confiée à l'agence Lux-Development en tant que principal mandataire dans le cadre de la mise en œuvre des projets et des programmes relevant de la coopération bilatérale gouvernementale. Notons par ailleurs que près de 20 % des fonds disponibles ont été attribués à des organisations non gouvernementales de développement dans le cadre du cofinancement de leurs projets et programmes. Les interventions d'agences onusiennes dans les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise représentent près de 11 % des fonds déboursés.

### Déboursements à charge du FCD en 2012 par rubrique

Programmes et projets mis en œuvre par Lux-Development	87 284 801,52 €	51,68 %
Programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	17 940 970,90 €	10,62 %
Autres programmes et projets bilatéraux	21 005 806,58 €	12,44 %
Coopération avec les ONG (accords-cadres, cofinancements et frais administratifs)	33 132 069,42 €	19,62 %
Coopération multilatérale	610 232,21 €	0,36 %
Appui aux programmes	4 314 142,26 €	2,55 %
Aide humanitaire	4 473 310,71 €	2,65 %
Divers	143 588,58 €	0,09 %
<b>Total</b>	<b>168 904 922,18 €</b>	<b>100,00 %</b>

## 6. Evolution de l'aide publique au développement



Burkina Faso - Formation en construction métallique

L'Assemblée générale des Nations unies adopta le 24 octobre 1970 lors de sa XXV<sup>e</sup> session la résolution 2626. Celle-ci confirma que « la responsabilité principale d'assurer leur propre développement incombe aux pays en voie de développement eux-mêmes », tout en soulignant que « si considérables que soient leurs propres efforts, ils ne suffiront pas à leur permettre d'atteindre les objectifs du développement voulus aussi rapidement qu'il le faut si les pays développés ne leur viennent pas en aide en mettant à leur disposition davantage de ressources financières et en adoptant à leur égard des politiques économiques et commerciales plus favorables ». Cette « aide officielle au développement » à mettre à disposition par chaque pays économiquement avancé a été fixée à « un montant minimum en valeur nette de 0,70 % de son produit national brut au prix du marché ».

L'APD luxembourgeoise connut d'abord une croissance lente mais constante : c'est ainsi que la part du produit national brut (PNB) passait en volume de 0,10 % en 1981 à 0,32 % en 1991 (1,262 milliards de francs luxembourgeois).

Le gouvernement en conseil se fixa le 31 juillet 1991 comme objectif d'atteindre à l'horizon 1995 le taux de 0,35 % du PNB. Ce taux fut atteint en 1996 avec des déboursements s'élevant à 2,554 milliards de francs luxembourgeois (0,43 % du PNB).

Entretemps, à l'occasion du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en juin 1992, le Premier ministre Jacques Santer avait solennellement annoncé la volonté du Luxembourg d'aller plus loin et « d'arriver à 0,7 % du PNB d'ici l'an 2000 ».

Cet objectif fut confirmé lors de la formation d'un nouveau gouvernement en 1994. Au vu de la croissance continue de l'aide publique au développement – passant de 0,34 % du PNB en 1994 à 0,62 % en 1998 –, il fut décidé lors de la formation de gouvernement en 1999 de se fixer comme objectif le taux de 0,7 % en 2000, puis d'augmenter cette aide « en vue de se rapprocher du 1 % en fin de législature ».

Le premier objectif fut atteint comme prévu en 2000 : avec un volume de plus de 5,382 milliards de francs luxembourgeois (133,433 millions d'euros), le Luxembourg atteignait pour la première fois le seuil de 0,7 % du revenu national brut (RNB), devenant ainsi un des cinq premiers pays donateurs du monde en termes de pourcentages. Les années suivantes virent la confirmation de cet engagement, l'APD passant de 0,77 % en 2001 à 0,97 % en 2008.

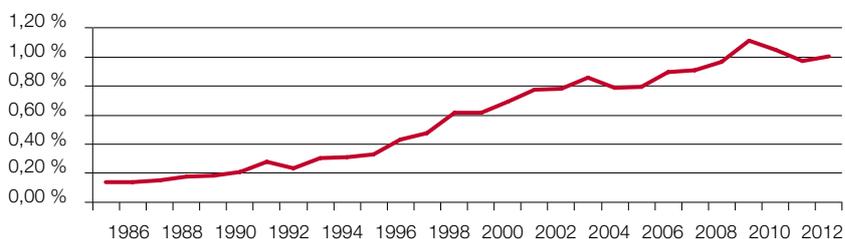
C'est en 2009 que l'aide publique luxembourgeoise dépassa pour la première fois le seuil de 1 % du RNB avec des déboursements de 297,817 millions d'euros (1,11 % du RNB).

### Tableau récapitulatif : évolution depuis 1985 de l'aide publique au développement par rapport au revenu national brut

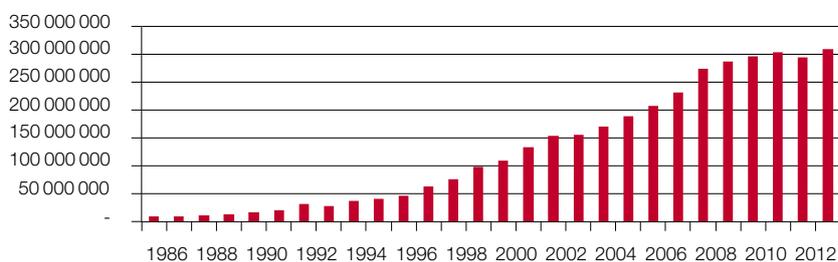
Année	APD nette	RNB	APD du RNB
1985	9 082 818,75 €	6 536 208 567,70 €	0,14 %
1986	9 672 805,34 €	7 005 669 324,91 €	0,14 %
1987	11 110 587,78 €	7 370 147 174,39 €	0,15 %
1988	14 201 572,14 €	8 058 002 126,93 €	0,18 %
1989	16 566 228,47 €	9 109 318 565,49 €	0,18 %
1990	20 751 910,64 €	10 001 065 942,16 €	0,21 %
1991	31 284 162,83 €	11 146 433 184,02 €	0,28 %
1992	27 739 285,42 €	11 701 516 364,69 €	0,24 %

Année	APD nette	RNB	APD du RNB
1993	38 200 392,17 €	12 671 598 095,19 €	0,30 %
1994	41 596 533,46 €	13 252 189 519,56 €	0,31 %
1995	46 113 000,00 €	13 992 800 000,00 €	0,33 %
1996	63 077 000,00 €	14 705 000 000,00 €	0,43 %
1997	75 596 000,00 €	15 803 700 000,00 €	0,48 %
1998	98 829 000,00 €	16 020 300 000,00 €	0,62 %
1999	110 118 000,00 €	17 868 200 000,00 €	0,62 %
2000	133 433 659,00 €	19 170 400 000,00 €	0,70 %
2001	155 128 137,00 €	20 050 300 000,00 €	0,77 %
2002	155 735 183,00 €	19 897 800 000,00 €	0,78 %
2003	171 677 042,00 €	20 027 700 000,00 €	0,86 %
2004	188 981 534,00 €	23 988 000 000,00 €	0,79 %
2005	207 387 692,00 €	26 007 300 000,00 €	0,80 %
2006	231 510 318,00 €	25 800 400 000,00 €	0,90 %
2007	275 135 892,00 €	30 158 600 000,00 €	0,91 %
2008	287 679 785,00 €	29 729 000 000,00 €	0,97 %
2009	297 817 177,00 €	25 126 100 000,00 €	1,11 %
2010	304 031 901,10 €	28 633 700 000,00 €	1,05 %
2011	294 322 548,33 €	30 250 700 000,00 €	0,97 %
2012	310 447 807,61 €	30 927 066 000,00 €	1,00 %

### Evolution de la relation APD/RNB entre 1985 et 2011



### Evolution de l'APD entre 1985 et 2011 en volume



## Revue par les pairs du CAD



Récolte du café au Nicaragua

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a pour mandat de « promouvoir des politiques, de coopération pour le développement et autres, qui contribuent à l'instauration d'un développement durable, y compris à une croissance économique pro-pauvres, à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement, ainsi qu'à un avenir où plus aucun pays ne sera tributaire de l'aide ». Pour atteindre cet objectif le CAD passe en revue les politiques et pratiques en matière de coopération au développement de ses 26 membres qui font l'objet d'un examen critique une fois tous les quatre ou cinq ans.

L'examen par les pairs est préparé par une équipe composée de représentants du secrétariat du CAD et de fonctionnaires de deux pays membres, rôle assumé par l'Espagne et la Grèce pour le Luxembourg en 2012. Dans un memorandum, soumis au mois de mars, la Coopération luxembourgeoise a donné une description détaillée de l'organisation, de l'administration et de la mise en œuvre de ses interventions. En avril, lors de sa visite au Luxembourg, l'équipe chargée de l'évaluation a rencontré tous les acteurs luxembourgeois impliqués dans la coopération au développement (ministère, Chambre des députés, Lux-Development, ONGD, comité interministériel). Après ces rencontres, les évaluateurs se sont rendus au Vietnam et au Laos pour apprécier la manière dont le Luxembourg a intégré dans ses actions les politiques, principes et préoccupations majeurs du CAD et étudier les activités menées dans ces pays bénéficiaires, notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et la durabilité, ainsi que la coordination locale de l'aide.

Suite aux deux visites, le secrétariat du CAD, en coopération avec les évaluateurs, a rédigé un rapport. Cette analyse a servi de base à la réunion consacrée à l'examen proprement dit qui a eu lieu le 21 novembre 2012 à Paris en présence de la ministre Marie-Josée Jacobs. Le comité a loué le programme du Luxembourg aussi bien pour la qualité de ses interventions que pour ses engagements quantitatifs. « Le Luxembourg figure (en 2011) comme le troisième donneur le plus généreux du CAD si l'on considère la part de son économie allouée à l'APD – après la Suède et la Norvège – et son programme est de haute qualité », a indiqué Brian Atwood, Président du CAD. « Nous nous réjouissons du fait que le Luxembourg s'engage à garder son APD à 1 % du RNB jusqu'en 2014. »

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a par la suite présenté les résultats de cet examen à la commission parlementaire compétente ainsi qu'au groupe de travail MAE-ONG.

Comparé à la revue par les pairs de 2008, le secrétariat du CAD constate que la Coopération luxembourgeoise a adopté pleinement quatre des recommandations et neuf partiellement. Sur fond de ces progrès, le comité conseille au Luxembourg des changements ou renforcements dans six domaines.

## **Cadre global de la coopération pour le développement**

Le Luxembourg a renforcé le cadre général de son programme en formulant des stratégies sectorielles et générales. D'après le comité, le programme pourrait profiter d'une précision des objectifs et visions subjacents et de l'élaboration de plans d'action correspondants. Si la coopération avec les acteurs multilatéraux est exemplaire, les synergies entre les différents canaux d'acheminement de l'aide pourraient être renforcées.

## **Promouvoir le développement au-delà de l'aide**

Le CAD salue l'intégration du respect de la cohérence des politiques pour le développement comme mandat du comité interministériel dans la loi luxembourgeoise sur la coopération. Ce renforcement pourrait profiter d'une sensibilisation du personnel de l'État et d'une augmentation des ressources du comité pour analyser plus en profondeur les impacts des politiques luxembourgeoises sur les pays en développement.

## **Volume et répartition de l'aide**

En 2009-2010, 51 % de l'APD totale du Luxembourg a été concentrée sur les neuf pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise qui suit ainsi les recommandations du CAD sur la concentration géographique de l'aide. Pour améliorer la coopération avec les pays partenaires, le comité suggère au Luxembourg d'identifier des critères pour assurer la transition vers d'autres formes de coopération avec les pays partenaires les plus avancés.

## **Organisation et gestion**

Le programme luxembourgeois est marqué par l'évolution de l'approche projet vers l'approche programme. Pour accompagner ce changement, les relations entre le ministère et Lux-Development et la possibilité d'une présence de bureaux de la Coopération dans plus de pays prioritaires devraient être réévaluées. D'autre part les deux institutions pourraient profiter d'une révision des formations et de la gestion des connaissances.

## **Améliorer l'impact de la coopération pour le développement**

Malgré des progrès dans l'évolution vers une approche programme, deux défis majeurs persistent aux yeux du CAD. Comment assurer une plus grande utilisation des systèmes nationaux pour déboursier l'aide bilatérale et comment élaborer des cadres de résultats qui correspondent aux objectifs de la Coopération luxembourgeoise dans les pays partenaires ?

## **Vers de meilleures pratiques pour l'aide humanitaire**

Le Luxembourg est considéré comme élève modèle dans le secteur de l'aide humanitaire. Le CAD recommande de renforcer l'équipe de l'aide humanitaire et de finaliser la révision du cadre stratégique.

Un grand nombre de ces recommandations trouvent l'assentiment de la Coopération luxembourgeoise et seront mises en œuvre ou sont en voie de l'être.

## En route pour 2015



Le groupe 0,7 %

### La Déclaration du millénaire, les OMD et le Sommet de la Terre

Depuis le sommet du millénaire des Nations unies en 2000, l'agenda de la Coopération au développement est basé sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui ont défini des cibles et indicateurs précis dans huit domaines prioritaires, à savoir la réduction de la pauvreté et de la faim, l'éducation primaire, l'égalité entre les genres, la diminution de la mortalité infantile, la santé maternelle, la lutte contre le VIH/SIDA, l'environnement durable ainsi que le partenariat mondial pour le développement.

À trois années de l'expiration du délai envisagé pour les OMD, l'année 2012 marquait aussi le vingtième anniversaire de la conférence « Sommet de la Terre » lors de laquelle des critères globaux pour un développement durable avaient pour la première fois été adoptés et publiés dans le plan d'action « Agenda 21 ». Vu cet anniversaire, mais surtout en raison du rapprochement de l'expiration du délai pour les OMD, l'année 2012 était une année importante pour lancer le débat et la réflexion sur la stratégie globale de développement de l'après-2015.

### Au-delà des OMD

La conception de cette stratégie, destinée à prendre la relève des OMD en 2015, a ainsi été accélérée par les Nations unies en 2012. Une équipe opérationnelle a ainsi été mise en place par le Secrétaire général des Nations unies Ban Ki-moon, réunissant 60 agences des Nations unies ainsi que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et ayant l'objectif de définir plus clairement la stratégie de développement post-2015. En juin 2012 cette équipe opérationnelle a publié le rapport « Réaliser le futur que nous voulons pour tous » dans lequel elle a énoncé les principaux défis pour l'agenda post-2015. Le rapport constate que la mondialisation, malgré ses atouts pour quelques un(e)s, est dans son état actuel un processus qui affirme les disparités mondiales. Pour cette raison, le rapport suggère qu'il est important de transformer la mondialisation en « une force d'opportunités pour tout le monde ». Pour atteindre cet objectif, le rapport décrète qu'il est impératif que nous changions nos habitudes de consommation et de production, ainsi que notre façon d'utiliser les ressources énergétiques et les matières premières. Par ailleurs, l'équipe de tâches donne aussi des recommandations pour orienter l'agenda post-2015, en suggérant que :

- la vision d'un agenda post-2015 se base sur les principes fondamentaux des droits de l'homme, de l'égalité et de la durabilité ;
- l'agenda post-2015 devra comprendre des objectifs et cibles précis autour de quatre dimensions spécifiques, à savoir le développement social inclusif, le développement économique inclusif, l'environnement durable ainsi que la paix et la sécurité ;

- la cohérence politique est indispensable pour achever les objectifs définis par l'agenda post-2015 ;
- l'agenda post-2015 devra être conçu comme un agenda universel selon lequel tous les pays devront se partager la responsabilité pour le développement.

Les recommandations du rapport ont servi comme base aux discussions d'un groupe de travail de haut niveau créé par Ban Ki-moon pour concrétiser le débat sur l'agenda post-2015. Ce nouveau groupe de travail est composé de 27 leaders de la société civile, du secteur privé et des gouvernements des différentes régions du monde, présidés par David Cameron, Ellen Sirleaf Johnson et Susilo Bambang. Il vient de soumettre un compte rendu avec des recommandations plus concrètes à Ban Ki-moon le 30 mai 2013.

Ce processus de consultation et de préparation de l'agenda post-2015 est étroitement lié au débat sur les objectifs du développement durable (ODD), issu des préparations de la conférence sur le développement durable, qui s'est tenue du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro.

Le sommet « Rio +20 » a réuni 192 nations membres des Nations unies, ainsi que des acteurs de la société civile et des représentants du secteur économique privé avec l'objectif d'assurer un engagement politique renouvelé pour le développement durable, d'évaluer les progrès et les lacunes dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable et de relever les défis nouveaux et émergents. Deux thèmes ont été choisis comme thèmes principaux : l'économie verte et le cadre institutionnel du développement durable. Au cours de la préparation, l'idée de l'adoption d'objectifs de développement durable est venue s'ajouter au débat.

La conférence a résulté dans l'adoption d'un document politique pour le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons ». Ce document réaffirme la volonté des Nations unies de continuer leurs efforts vers les OMD retenus dans la déclaration du millénaire, mais signale que les ODD doivent mieux que les OMD prendre en compte l'équilibre entre les trois piliers – écologique, économique et social - du développement durable. Les ODD se distinguent aussi des OMD par leur caractère universel : tandis que les OMD ont été conçus pour les pays en voie de développement, les ODD seront applicables universellement. Ils devront couvrir dix domaines différents : la sécurité alimentaire, l'accès à l'énergie pour tout le monde, les océans, les forêts et les villes durables, la gestion intégrale de l'eau, l'accès à l'emploi et le travail décent ainsi que le mode de production et de consommation durable.

## Un agenda post-2015 harmonisé

Les instances internationales – dont l'Union européenne et les Nations unies – veulent harmoniser voire fusionner les deux processus. En automne de l'année 2013, un événement spécial sera organisé par les Nations unies pour faire le point sur les efforts qui ont été faits pour atteindre les OMD et de discuter comment accélérer les progrès jusqu'en 2015. Les acteurs du développement devront voir alors comment intégrer les engagements de la conférence de Rio+20 dans la stratégie de l'après-2015. L'objectif est de transformer cette stratégie de développement en une stratégie multidimensionnelle et universelle capable de combattre les disparités mondiales et de soutenir le développement durable de la planète.

Sur les moyens de mise en œuvre, un accord a été conclu à Rio pour mettre en place un processus intergouvernemental visant à élaborer d'ici 2014 une stratégie de financement du développement durable. Le document de Rio+20 encourage par ailleurs la mise en place de financements innovants. L'idée est d'utiliser l'APD comme catalyseur et de rassembler davantage de fonds en utilisant un effet de levier.

## II. La coopération avec les pays partenaires

Afrique . Amérique Centrale . Asie . Proche-Orient





## La coopération avec les pays partenaires

### Busan et les nouveaux Programmes indicatifs de Coopération

En ligne avec les principes retenus en novembre 2011 à Busan, au Quatrième Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide, la Coopération luxembourgeoise avec les principaux pays partenaires s'est résolument orientée vers les nouveaux partenariats et l'efficacité du développement. Deux nouveaux Programmes indicatifs de Coopération (PIC) ont démarré en 2012, à savoir celui avec le Sénégal (2012-2016) signé à Dakar et celui avec El Salvador (2012-2015) signé et présenté à Busan, notamment pour illustrer la mise en œuvre effective des engagements pris en matière d'efficacité de l'aide.

Le Programme indicatif de Coopération Salvador est en effet totalement aligné sur le Programme national des « Communautés solidaires » et les financements luxembourgeois transitent principalement par un fonds commun mis en place par le gouvernement salvadorien. En coopération conjointe avec l'UE et l'Espagne, le Luxembourg contribue ainsi au FOCAP (Fonds commun des partenaires pour le développement en appui au Programme « Communautés solidaires ») dont l'objectif est de soutenir la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En plus du partenariat direct avec le gouvernement, le PIC Salvador comprend une composante d'appui aux organisations de la société civile, notamment à travers un mécanisme d'appel à propositions mis en place par le ministère des Affaires étrangères du Salvador. En outre, le troisième PIC appuie directement l'Association des organisations de microfinance au Salvador (ASOMI), ainsi que la Fondation nationale pour le développement (FUNDE), un institut salvadorien de recherche et de développement qui œuvre en faveur de la démocratie participative, de la justice fiscale et de la transparence en matière de gestion des finances publiques.

Le PIC Sénégal s'inscrit lui aussi dans un processus d'appropriation et d'exécution nationale. Le nouveau programme s'étend sur une zone d'opération élargie avec l'ajout des régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack. Il a comme particularité de s'aligner davantage sur les procédures nationales afin d'améliorer l'appropriation des ministères sectoriels dans la mise en œuvre des programmes, moyennant des appuis d'assistance technique conséquents au niveau central. Une partie des programmes de décentralisation sera par ailleurs mise en œuvre par des organisations de la société civile sénégalaise, à savoir le Forum Civil et le Mouvement citoyen.

Une autre particularité du programme au Sénégal est la coopération déléguée croisée avec la Belgique où le Luxembourg reprend les activités de la coopération belge dans l'éducation et la formation professionnelle au centre du pays, tandis que la Belgique prend en charge les activités de la Coopération luxembourgeoise dans l'hydraulique dans la zone nord du pays.

### La crise au Mali et l'insécurité dans la zone du Sahel

L'année 2012 a été une année très difficile pour le Mali, qui a souffert d'un coup d'État le 22 mars 2012 engendrant l'occupation du nord par les rebelles touaregs du MNLA et des groupes terroristes dont AQMI et Mujao. Au-delà du Mali, toute la zone du Sahel a connu une détérioration significative de la situation sécuritaire. En plus des crises politique et sécuritaire, le Sahel a été frappé par une crise alimentaire suite à la sécheresse de 2011/12. Le déplacement massif de

réfugiés maliens du nord vers le sud du pays ainsi que vers des pays limitrophes comme le Burkina Faso et le Niger a encore compliqué la situation.

Suite au coup d'État au Mali et en l'absence d'un gouvernement légitimement élu, l'identification du nouveau PIC avec le Mali a dû être suspendue. Or, malgré ces difficultés, le Luxembourg a continué à donner un appui direct à la population au sud du Mali, notamment dans le district de Bamako, la région de Ségou et le cercle de Yorosso. La continuation au niveau technique des projets dans les domaines de la santé, d'eau et d'assainissement, de sécurité alimentaire, de formation et d'insertion professionnelle ainsi que de la décentralisation ont permis de garantir les services de base à la population, même en temps de crise.

Le fait que les projets et programmes soient largement mis en œuvre à travers les collectivités territoriales, a permis que les acquis d'avant le coup d'État ont majoritairement pu être sauvegardés, ce qui facilitera la reprise graduelle de la coopération avec les autorités maliennes. Traditionnellement présente au Nord dans la région de Kidal depuis plus de dix ans, la Coopération luxembourgeoise y a cependant dû suspendre ses activités en attendant le retour de conditions de sécurité acceptables.

Bien que l'année 2012 ait été une année de relance pour les projets et programmes bilatéraux au Burkina Faso et au Niger, force était de constater qu'en général les Programmes indicatifs de Coopération 2008-2012 avaient accumulé un certain nombre de retards, et ce pour des raisons spécifiques à chaque pays, relevés dans les revues à mi-parcours (interruption durant la crise politique au Niger et passage difficile vers l'approche programme au Burkina). Lors des Commissions de Partenariat avec le Burkina Faso et le Niger en 2012, il a donc été décidé de prolonger ces deux PICs, moyennant une dotation budgétaire additionnelle, jusque fin 2015, année charnière pour la coopération avec les deux pays.

En effet, la Coopération luxembourgeoise entend ainsi s'aligner davantage encore sur les stratégies de développement nationales, notamment le Programme de développement économique et social 2012-2015 (PDES) du Niger et la Stratégie de croissance et de développement accéléré 2011-2015 (SCADD) du Burkina Faso. Une autre initiative-phare du nouveau gouvernement du Niger est l'Initiative 3N (« Les Nigériens nourrissent les Nigériens »), qui met l'accent sur l'augmentation de la production agricole et la lutte contre l'insécurité alimentaire récurrente. Dans ce contexte, la Coopération luxembourgeoise, qui allait démarrer un programme de développement rural dans la région de Dosso, a investi les efforts nécessaires pour réaligner son appui sur cette Initiative 3N.

## **La coordination des bailleurs : le Luxembourg comme chef de file sectoriel en matière de formation professionnelle, du tourisme et de la santé**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Code de conduite européen sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement, la Coopération luxembourgeoise s'est fortement investie dans des initiatives de coopération déléguée et de coopération conjointe. En 2012, le Luxembourg était en effet, impliqué dans pas moins de onze initiatives de coopération déléguée et de quatre programmes de coopération conjointe et ceci dans neuf pays partenaires.

Dans le même contexte, le Luxembourg assume le rôle de chef de file pour les bailleurs dans le secteur de la formation professionnelle au Cap Vert, au Sénégal et au Burkina Faso. Au Nicaragua, le Luxembourg assume ce rôle dans le secteur du tourisme et au Kosovo dans le secteur de la santé. Cela démontre bien l'approche sectorielle entamée par la Coopération luxembourgeoise dans des domaines bien spécifiques, où elle dispose d'une réelle plus-value.

Au Cap Vert, l'année 2012 a par exemple été consacrée à l'élaboration d'un document de politique intégrée pour l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi, conjointement avec les trois ministères de tutelle, à savoir le ministère de la Jeunesse, le ministère de l'Emploi et le ministère de l'Éducation, réunis en comité interministériel. Parallèlement, la construction d'un lycée à Fogo, de cinq nouveaux Centres de formation professionnelle et d'un lycée ont complété le réseau des infrastructures scolaires au Cap Vert. Finalement, et après avoir participé à deux missions de suivi du Groupe d'Appui Budgétaire afin d'évaluer la performance du Cap Vert en termes de gouvernance et de gestion des finances publiques, le Luxembourg a déboursé sa tranche d'appui budgétaire sectoriel pour 2012.

Au Nicaragua, le Luxembourg est très apprécié comme chef de file dans le secteur tourisme au sein de la table ronde des donateurs. Pour preuve, la Commission européenne a délégué à la Coopération luxembourgeoise la gestion du projet touristique « Route coloniale et des Volcans » (8,25 millions d'euros) qui est complémentaire au projet bilatéral luxembourgeois « Route du Café ». Un autre bon exemple est le programme d'appui à la formation technique et professionnelle au Burkina Faso, qui a été formulé ensemble avec l'Agence française de Développement et la Coopération autrichienne. Fin 2012, Taiwan et la Suisse ont annoncé vouloir se joindre à ce programme conjoint.

De façon de plus en plus systématique, les bailleurs bilatéraux essaient d'éviter les doublons et recoupements entre leurs programmes de coopération. Ceci s'avère d'autant plus bénéfique dans un cas comme celui du prolongement du PIC Niger, où le gouvernement nigérien a demandé au Luxembourg d'étendre la zone géographique couverte par sa coopération. Plutôt que de créer un nouveau projet, avec les structures et les coûts y afférents, l'on a opté pour une coopération déléguée (2 millions d'euros) à un programme danois dans le domaine de l'hydraulique dans les régions de Zinder et de Diffa. De façon similaire, la Coopération suisse a confié des fonds (1,38 millions d'euros) au Luxembourg pour son appui à la mise en œuvre du programme décennal de développement de l'éducation dans la région de Dosso.

En Asie, l'on peut relever la coordination de l'aide entre bailleurs européens. Au Vietnam, où la Coopération luxembourgeoise prépare pour 2015 le retrait progressif de son aide au développement vers l'évolution de relations à d'autres niveaux, le Luxembourg délègue 2 millions d'euros à la Commission européenne dans le secteur de la santé. Au Laos par contre, le Luxembourg est un des principaux bailleurs dans ce secteur et c'est la Coopération belge qui, dans le cadre de sa sortie du pays, délègue 2,25 millions d'euros au Luxembourg. Par ailleurs, la Coopération luxembourgeoise soutient activement l'approche européenne de programmation conjointe au Laos et, comme le PIC 3 est en adéquation avec le cycle de programmation national, se trouve dès à présent en position idéale pour participer à la stratégie de transition 2014-2015, puis, pour le prochain PIC, à la programmation conjointe 2016-2020.

## L'appropriation nationale et les fonds communs

La mise en œuvre de l'agenda de l'efficacité de l'aide se traduit aussi bien par l'alignement des programmes de la coopération au développement sur les stratégies nationales des pays partenaires que par l'appropriation des programmes par ces pays. Dans ce contexte, les canaux d'acheminement de l'aide luxembourgeoise ont évidemment évolué en conséquence. L'appui budgétaire sectoriel au Cap Vert et la contribution au Fonds commun du Programme « Communautés solidaires » au Salvador ont déjà été mentionnés. Dans le même ordre d'idées, le Luxembourg contribue au Fonds Commun pour la Santé (FONSA-LUD) au Nicaragua, qui est géré par le ministère de la Santé et vise l'extension et le renforcement des services de santé sur tout le territoire nicaraguayen.

L'alignement et l'utilisation des systèmes nationaux des pays partenaires présentent cependant un certain nombre de défis et présupposent souvent d'importantes réformes dans le domaine de la gestion des finances publiques de ces pays afin de garantir la transparence et l'opérationnalité nécessaire. De plus, le degré de maturité diffère souvent d'un secteur à l'autre à l'intérieur d'un même pays.

Au Burkina Faso par exemple, le Programme de Développement du Secteur de l'Éducation de Base (PDSEB) dispose d'une expérience avisée en matière de mécanismes de financements conjoints. Dans le cadre de la prolongation du PIC luxembourgeois et compte tenu du retrait de la coopération néerlandaise du Burkina, il a donc été retenu, lors de la Commission de Partenariat de 2012, que le Luxembourg ferait deux contributions annuelles de 7,5 millions d'euros au Compte d'affectation spécial du trésor (CAST) burkinabé en 2014 et 2015. D'autres secteurs sont cependant moins bien structurés et certains ministères techniques demandent parfois eux-mêmes de pouvoir utiliser les procédures des bailleurs pour éviter les longs délais légaux et les complications des procédures nationales, surtout celles concernant les appels d'offres.

## **Les nouveaux partenariats avec le secteur privé et la société civile**

Le Partenariat de Busan reconnaît le « rôle essentiel que joue le secteur privé dans la promotion de l'innovation, la création de richesses, de revenus et d'emplois, et dans la mobilisation des ressources intérieures, ce qui contribue à la réduction de la pauvreté ».

Ceci est particulièrement vrai dans un pays comme le Vietnam où le secteur privé est extrêmement dynamique. Dans le cadre de la stratégie de sortie de la Coopération luxembourgeoise de ce pays et partant d'une volonté de bénéfice mutuel, un nouveau projet est en formulation dans le secteur financier qui favorisera les échanges entre les acteurs économiques au Luxembourg et au Vietnam. Par ailleurs, la troisième phase du projet « e-regulations » a pu être lancée en 2012, moyennant une approche d'appropriation nationale et de durabilité des outils mis en place avec l'aide de la CNUCED. Ce projet renforcera la transparence des procédures d'investissement au Vietnam afin de faciliter les investissements domestiques et internationaux dans des activités génératrices d'emplois et de revenus.

Un autre exemple de coopération avec le secteur privé est l'approche innovante au Laos, par laquelle la Coopération luxembourgeoise veut mettre en place un partenariat public-privé (PPP) afin de mieux garantir la durabilité de la future école hôtelière « Lanith » (Lao National Institute for Tourism and Hospitality). L'idée étant que le Lanith bénéficie de ressources financières provenant de la location d'un terrain, sur lequel un opérateur privé construit et gère un hôtel.

Un autre domaine où le secteur privé peut contribuer de manière significative au développement d'un pays est celui des technologies de l'information et de la communication (TIC). Lors de la Commission de Partenariat 2012 avec le Burkina Faso, un appui à des projets TIC a été retenu dans le cadre de la prolongation du PIC. Il est ainsi prévu de surmonter le « digital gap » dans l'administration centrale, et ce dans les secteurs prioritaires de la santé, de la formation professionnelle et de la décentralisation, moyennant de la connectivité satellitaire provenant d'un opérateur privé.

Concernant la société civile, le Partenariat de Busan retient que « les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle déterminant dans la possibilité pour les personnes de faire valoir leurs droits, dans la promotion des approches fondées sur les droits, dans la définition des politiques de développement et de partenariats, et dans leur mise en œuvre. Elles assurent aussi la fourniture de services dans des domaines venant en complément à ceux fournis par l'État. »

Le fait que 18,45 % de l'APD luxembourgeoise en 2012 aient été mis en œuvre par des ONG, nationales et internationales, démontre bien l'importance accordée à la société civile dans ce contexte. L'appui aux nombreuses ONG luxembourgeoises est traité dans un chapitre à part et le Luxembourg appuie également un certain nombre d'ONGs locales dans les pays partenaires, voire au niveau régional.

L'appui de la Coopération luxembourgeoise à la société civile au Salvador et au Sénégal a déjà été décrit ci-dessus. Dans une approche similaire, le Luxembourg soutient la société civile au Nicaragua à travers le « Fonds commun d'appui à la société civile pour la gouvernance démocratique » et le « Fonds commun sur l'équité de genre et les droits sexuels et reproductifs », ainsi qu'à travers l'appui à l'institution faîtière des organisations de microfinance nicaraguayennes ASO-MIF. Le projet d'ASOMF porte sur la consolidation de la vie associative, le renforcement institutionnel et la gestion de la performance sociale des institutions membres.

Finalement, le soutien à la société civile locale dans les pays partenaires est également renforcé à travers les fonds de microprojets dont disposent les ambassades luxembourgeoises sur place.

## Déboursements dans les pays partenaires en 2012

Pays partenaire	Lux-Development et autres partenaires	Agences ONU/ spécialisées	ONG
<b>Afrique</b>	<b>47 755 189,60 €</b>	<b>5 210 335,83 €</b>	<b>6 782 624,93 €</b>
Burkina Faso	8 342 225,04 €	1 450 000,00 €	3 637 978,83 €
Cap Vert	11 770 364,91 €	1 337 731,19 €	675 682,10 €
Mali	11 995 917,64 €	750 000,00 €	1 426 805,96 €
Niger	4 320 380,51 €	1 132 604,64 €	397 569,33 €
Sénégal	11 326 301,50 €	540 000,00 €	644 588,71 €
<b>Amérique centrale</b>	<b>12 456 352,05 €</b>	<b>1 800 000,00 €</b>	<b>432 533,81 €</b>
El Salvador	5 544 909,70 €	1 800 000,00 €	221 725,65 €
Nicaragua	6 911 442,35 €	-	210 808,16 €
<b>Asie</b>	<b>16 593 742,08 €</b>	<b>5 338 461,01 €</b>	<b>1 743 217,01 €</b>
Laos	9 747 784,51 €	2 442 752,51 €	951 177,27 €
Vietnam	6 034 313,23 €	1 835 708,50 €	512 477,86 €
Cisjordanie et bande de Gaza	811 644,34 €	1 060 000,00 €	279 561,88 €
<b>Total</b>	<b>76 805 283,73 €</b>	<b>12 348 796,84 €</b>	<b>8 958 375,75 €</b>

Autres Pays	Lux-Development et autres partenaires	Agences ONU/ spécialisées	ONG
<b>Total</b>	<b>4 600 470,58 €</b>	<b>1 028 150,25 €</b>	<b>247 123,26 €</b>
Afghanistan	600 000,00 €	500 000,00 €	-
Mongolie	1 665 777,05 €	528 150,25 €	-
Rwanda	2 334 693,53 €	-	247 123,26 €

## La coopération Sud-Sud et triangulaire

Le Partenariat de Busan stipule que « La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, les nouvelles formes de partenariat public-privé et les autres instruments et modalités de développement ont pris une place plus importante, complémentaire des formes Nord-Sud de coopération ».

En 2012, la Coopération luxembourgeoise a appuyé l'élaboration d'un projet coopération triangulaire entre le Cap Vert et la République de São Tomé et Príncipe dans le domaine de la formation professionnelle. Le montage institutionnel de ce projet prévoit un financement luxembourgeois, qui sera utilisé par le Cap Vert pour formuler et mettre en œuvre un projet à São Tomé et Príncipe, visant à la fois un volet de renforcement des capacités et un volet équipements et infrastructures. Les compétences acquises par le Cap Vert au cours des dernières années pourront ainsi être répliquées à São Tomé et Príncipe.

## La révision du protocole d'accord avec Lux-Development : nouvelles modalités de l'aide et prise en compte accrue des thématiques du genre et de l'environnement

Suite aux recommandations de l'examen par les pairs du CAD, le protocole d'accord entre l'État et Lux-Development a été revu et signé en novembre 2012. Cette révision a clarifié les rôles et responsabilités du ministère et de son agence d'exécution dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles modalités de l'aide, notamment en matière d'approches sectorielles ainsi que de coopérations déléguées et conjointes.

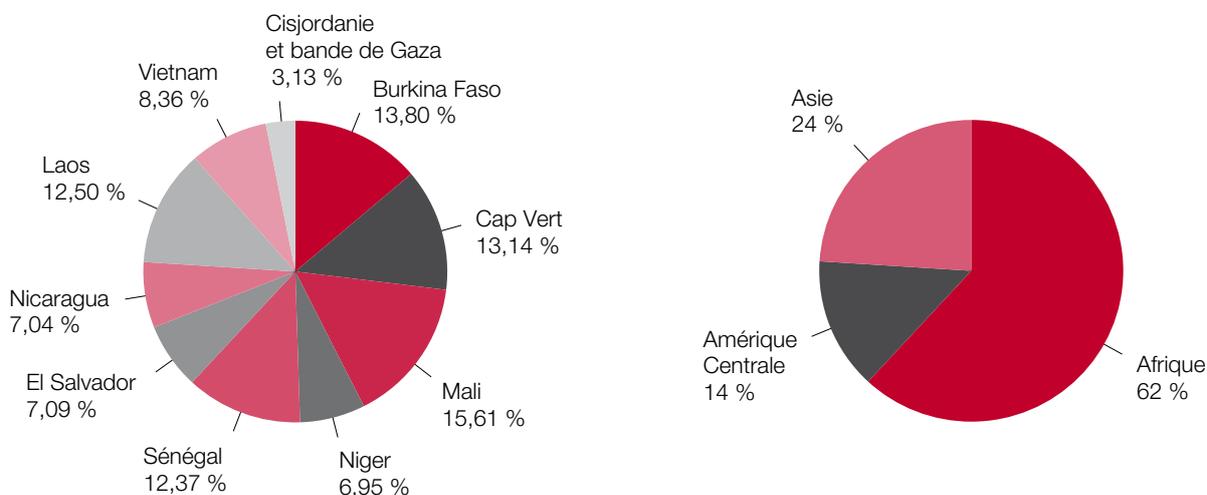
Action humanitaire & Aide alimentaire	Appui aux programmes	Bureau de la coopération	Divers	Total 2012
<b>5 318 363,08 €</b>	<b>438 578,45 €</b>	<b>649 857,35 €</b>	<b>356 608,24 €</b>	<b>66 511 557,48 €</b>
992 801,32 €	147 712,26 €	144 212,35 €	116 262,12 €	14 831 191,92 €
-	-	270 695,85 €	69 035,67 €	14 123 509,72 €
2 489 411,76 €	111 353,86 €	-	10 900,79 €	16 784 390,01 €
1 561 500,00 €	-	-	61 972,83 €	7 474 027,31 €
274 650,00 €	179 512,33 €	234 949,15 €	98 436,83 €	13 298 438,52 €
<b>42 500,00 €</b>	<b>187 538,69 €</b>	<b>179 182,46 €</b>	<b>95 206,52 €</b>	<b>15 193 313,53 €</b>
42 500,00 €	-	-	17 251,32 €	7 626 386,67 €
-	187 538,69 €	179 182,46 €	77 955,20 €	7 566 926,86 €
<b>1 339 047,46 €</b>	<b>484 213,52 €</b>	<b>231 433,32 €</b>	<b>60 135,03 €</b>	<b>25 790 249,43 €</b>
254 047,46 €	22 540,21 €	-	15 829,86 €	13 434 131,82 €
-	338 458,57 €	231 433,32	39 100,18 €	8 991 491,66 €
1 085 000,00 €	123 214,74 €	-	5 204,99 €	3 364 625,95 €
<b>6 699 910,54 €</b>	<b>1 110 330,66 €</b>	<b>1 060 473,13 €</b>	<b>511 949,79 €</b>	<b>107 495 120,44 €</b>

Action humanitaire & Aide alimentaire	Appui aux programmes	Bureau de la coopération	Divers	Total 2012
<b>1 500 000,00 €</b>	<b>108 074,27 €</b>	-	<b>5 556,19 €</b>	<b>7 489 374,55 €</b>
1 250 000,00 €	-	-	-	2 350 000,00 €
-	106 874,27 €	-	5 556,19 €	2 306 357,76 €
250 000,00 €	1 200,00 €	-	-	2 833 016,79 €

Dans ce contexte, les mandats de formulation et d'exécution que le ministère confie à Lux-Development ont également été revus. Une importance accrue y a par ailleurs été portée aux thématiques transversales du genre et de l'environnement et une fiche d'intégration de ces thèmes est désormais jointe à chaque mandat que l'État confie à son agence.

A titre d'exemple l'on peut mentionner le programme d'appui au secteur forestier au Burkina Faso, élaboré conjointement par le Luxembourg et la Suède. Ce programme vise à renforcer les capacités des institutions nationales liées aux ressources naturelles à travers une assistance technique dans divers domaines comme la gestion, les ressources humaines, la mise en place d'une stratégie nationale ou encore la création d'un fonds. Le programme soutient la gestion des ressources forestières et a créé des synergies avec d'autres initiatives en cours en matière de gestion durable des ressources naturelles.

### Coopération par pays partenaires



# Afrique

## Burkina Faso . Cap Vert . Mali . Niger . Sénégal

La revue à mi-parcours du PIC II (2008-2012) a acté le retard pris dans la mise en œuvre des projets et programmes au Burkina Faso. Elle a aussi identifié l'année 2015 comme une période charnière pour la coopération entre le Burkina et le Luxembourg, car 2015 est l'année finale de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) burkinabé. La Commission de Partenariat tenue en juillet 2012 à Luxembourg a donc débouché sur la décision de prolonger le PIC sur la période 2013 à 2015 et de lui allouer une enveloppe supplémentaire substantielle dédiée aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) et à l'éducation de base.



**Population** 17,5 millions

**Superficie** 274 000 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 1300

**Classement selon IDH** 183/186

### PIC 2003-2007

21 600 000 €

Éducation et formation technique et professionnelle

Santé

Artisanat

### PIC 2008-2015

90 900 000 €

Gestion durable des ressources naturelles

Enseignement technique et formation professionnelle

Alphabétisation/éducation (secteur hors concentration)

Transfusion sanguine (secteur hors concentration)

TIC



Utilisation d'une plateforme multifonctionnelle pour produire de l'électricité et recharger des piles ou des GSM



Vente de produits alimentaires par un GIE (Groupement d'intérêt économique) de femmes

### Burkina Faso

2012

Lux-Development et autres partenaires

8 342 225 €

Agences ONU / spécialisées

1 450 000 €

ONG

3 637 979 €

Action humanitaire et aide alimentaire

992 801 €

Appui aux programmes

147 712 €

Bureau de la coopération

144 212 €

Divers

116 262 €

**Total**

**14 831 192 €**

# Afrique

Burkina Faso . **Cap Vert** . Mali . Niger . Sénégal

Après des élections législatives et présidentielles en 2011, les élections communales ont eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2012 de manière démocratique et dans un climat de calme général. Ces élections ont renforcé au niveau local l'effet de la cohabitation au niveau national et le pays doit s'adapter en 2012 à cette nouvelle situation de gouvernance. En même temps, la Coopération luxembourgeoise poursuit la mise en œuvre de son troisième PIC 2011-2015. Parmi les événements marquants de l'année on peut compter l'inauguration de trois centres de formation professionnelle à Sal, Praia et Santo Antão. La XIII<sup>e</sup> Commission de Partenariat réunit en octobre les décideurs politiques cap-verdiens et luxembourgeois à Luxembourg pour un dialogue politique, un état des lieux des programmes communs et afin de poser les jalons pour la revue à mi-parcours du PIC, prévue en 2013.



**Population** 500 000

**Superficie** 4 033 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 3 797,82

**Classement selon IDH** 132/186

<b>PIC 2002-2005</b>	<b>PIC 2006-2010</b>	<b>PIC 2011-2015</b>
33 500 000 €	45 000 000 €	60 000 000 €
Éducation et formation des ressources humaines	Éducation, formation professionnelle et insertion socioprofessionnelle	Éducation, formation professionnelle et insertion socioprofessionnelle
Accès à l'eau potable et à l'assainissement	Accès à l'eau potable et à l'assainissement	Eau et assainissement couplés aux énergies renouvelables et ayant recours à des techniques alternatives
Santé	Santé	Appui à la santé et aux cantines scolaires
Aide alimentaire	Aide alimentaire	Aide alimentaire



Équipement de néonatalogie



L'école d'hôtellerie et de tourisme à Praia

<b>Cap Vert</b>	<b>2012</b>
Lux-Development et autres partenaires	11 770 365 €
Agences ONU / spécialisées	1 337 731 €
ONG	675 682 €
Action humanitaire et aide alimentaire	-
Appui aux programmes	-
Bureau de la coopération	270 696 €
Divers	69 036 €
<b>Total</b>	<b>14 123 509,72 €</b>

# Afrique

Burkina Faso . Cap Vert . **Mali** . Niger . Sénégal

Comme les programmes de développement local et rural de la Coopération luxembourgeoise ont été recentrés sur les collectivités territoriales au Nord et au Sud, le Luxembourg a pu continuer tout au long de la crise de 2012 à mettre en œuvre sans interruption ses programmes en faveur des plus démunis. Les déboursments n'ont ainsi pas subi de coupes en 2012. Les actions de coopération ont eu lieu aussi longtemps que possible à Kidal et à Tombouctou.



**Population** 16,3 millions

**Superficie** 1 240 192 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 1 040

**Classement selon IDH** 182/186

## PIC 2003-2006

19 400 000 €

Éducation et formation  
des ressources humaines

Santé

Eau et assainissement

Développement rural

## PIC 2007-2014

55 200 000 €

Enseignement technique, formation  
professionnelle et insertion  
socioprofessionnelle

Santé de base

Hydraulique rurale, eau et assainissement

Bonne gouvernance



Maraîchage dans un quartier périphérique de Bamako



Salon de coiffure dans un établissement de formation professionnelle dans la banlieue de Bamako

## Mali

2012

Lux-Development et autres partenaires 11 995 918 €

Agences ONU / spécialisées 750 000 €

ONG 1 426 806 €

Action humanitaire et aide alimentaire 2 489 412 €

Appui aux programmes 111 354 €

Bureau de la coopération -

Divers 10 901 €

**Total 16 784 390 €**

# Afrique

Burkina Faso . Cap Vert . Mali . **Niger** . Sénégal

A partir du début de l'année 2012, la Coopération luxembourgeoise s'est engagée dans l'exercice d'aligner son programme d'appui à la Stratégie de Développement Rural (SDR) sur l'Initiative 3N (« Les Nigériens nourrissent les Nigériens ») qui a remplacé la SDR en mettant plus l'accent sur l'augmentation de la production agricole et la lutte contre l'insécurité alimentaire récurrente.

L'évaluation du PIC 2008-2012 a constaté des retards dans l'exécution de toutes les activités, et la Commission de Partenariat Niger-Luxembourg de novembre 2012 a été l'occasion de décider une prolongation du PIC sur la période 2013 à 2016 accompagnée d'une augmentation de son enveloppe indicative.



**Population** 16,6 millions

**Superficie** 1 267 000 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 720

**Classement selon IDH** 186/186

## PIC 2003-2007

20 000 000 €

Éducation, formation et intégration socioprofessionnelle

Santé

Développement rural intégré, y inclus la sécurité alimentaire

Artisanat

## PIC 2008-2015

70 000 000 €

Développement rural

Formation professionnelle et technique



Villageois de la région de Dosso



État d'un centre de formation professionnelle avant sa rénovation par la Coopération luxembourgeoise

## Niger

**2012**

Lux-Development et autres partenaires	4 320 381 €
Agences ONU / spécialisées	1 132 605 €
ONG	397 569 €
Action humanitaire et aide alimentaire	1 561 500 €
Appui aux programmes	-
Bureau de la coopération	-
Divers	61 973 €
<b>Total</b>	<b>7 474 027 €</b>

# Afrique

Burkina Faso . Cap Vert . Mali . Niger . **Sénégal**

L'élection présidentielle de 2012, la dixième depuis l'indépendance du pays, a débouché en mars sur la victoire de Macky Sall, opposant au Président sortant Abdoulaye Wade. Ce changement à la tête de l'État, accompagné d'un changement des compétences de certains ministères, était un moment idéal pour la Coopération luxembourgeoise pour faire démarrer le nouveau PIC 2012-2016 basé sur le principe de l'exécution nationale des activités.



**Population** 13,1 millions

**Superficie** 196 723 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 1940

**Classement selon IDH** 154/186

PIC 2002-2006	PIC 2007-2011	PIC 2012-2016
34 514 068 €	53 300 000 €	67 900 000 €
Éducation, formation et intégration socio-professionnelle	Enseignement technique, formation professionnelle et insertion socio-professionnelle	Enseignement technique, formation et insertion professionnelles
Santé	Santé de base	Santé de base, y inclus santé de la reproduction
Accès à l'eau potable et à l'assainissement	Hydraulique villageoise et assainissement	Décentralisation, gouvernance locale et éducation citoyenne
	Bonne gouvernance et appui à la société civile	Appui à l'exécution nationale



Formation des villageois à l'hygiène dans le cadre d'un projet hydraulique dans la région de Thiès



Vente de produits d'un groupement de femmes à Saint-Louis au nord du Sénégal

Sénégal	2012
Lux-Development et autres partenaires	11 326 302 €
Agences ONU / spécialisées	540 000 €
ONG	644 589 €
Action humanitaire et aide alimentaire	274 650 €
Appui aux programmes	179 512 €
Bureau de la coopération	234 949 €
Divers	98 437 €
<b>Total</b>	<b>13 298 439 €</b>

# Amérique Centrale

## El Salvador . Nicaragua

Au Salvador, l'année 2012 a marqué le début du troisième Programme indicatif de Coopération 2012-2015, dont la principale modalité d'intervention bilatérale constitue un appui au programme national « Communautés solidaires » à travers une participation financière au fonds commun d'appui programmatique « FOCAP ». Concernant l'actualité, il convient de souligner l'accord de trêve conclu le 23 mars 2012 entre les deux principales bandes rivales (maras) grâce à une médiation de l'église catholique. Le 5 octobre 2012, dans le cadre d'une visite conjointe des Consuls honoraires du Luxembourg dans les pays d'Amérique Centrale, la Chambre de Commerce Luxembourg-Amérique Centrale basée au Panama a été créée.



**Population** 6,3 millions

**Superficie** 21 040 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 6 640

**Classement selon IDH** 107/186

PIC 2003-2006	PIC 2007-2010	PIC 2012-2015
26 000 000 €	24 000 000 €	21 000 000 €
Éducation et formation des ressources humaines	Accès aux services de base	Appui au Programme des Communautés solidaires
Santé	Renforcement de l'éducation et de la santé	Fonds d'études et de diversification
Accès à l'eau potable et à l'assainissement	Appui aux efforts de production	Appui à la société civile et à la microfinance
	Renforcement des capacités institutionnelles et sociales locales	
	Appui au renforcement des capacités nationales	



Unité de santé de la Municipalité de San Jorge (San Miguel)



Ecole El Jicaro, Municipalité de Sesori (San Miguel)

El Salvador	2012
Lux-Development et autres partenaires	5 544 910 €
Agences ONU / spécialisées	1 800 000 €
ONG	221 726 €
Action humanitaire et aide alimentaire	42 500 €
Appui aux programmes	-
Bureau de la coopération	-
Divers	17 251 €
<b>Total</b>	<b>7 626 387 €</b>

# Amérique Centrale

## El Salvador . **Nicaragua**

Au Nicaragua, l'année 2012 a été marquée par l'investiture, le 10 janvier 2012, du Président Ortega pour son troisième quinquennat à la tête du pays suite à sa réélection en novembre 2011 avec 62 % des suffrages. En ce qui concerne les relations de coopération au développement, la huitième commission de partenariat entre les deux pays qui s'est tenue à Managua le 21 mars 2012, a permis de constater les avancées de la mise en œuvre du PIC de troisième génération 2011-2014. Le Consul honoraire du Luxembourg au Nicaragua a participé à la création de la Chambre de Commerce Luxembourg-Amérique Centrale basée au Panama.



**Population** 5,9 millions

**Superficie** 130 370 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 3 730

**Classement selon IDH** 129/186

<b>PIC 2003-2006</b>	<b>PIC 2007-2010</b>	<b>PIC 2011-2014</b>
23 000 000 €	31 600 000 €	35 000 000 €
Éducation et formation des ressources humaines	Éducation et formation des ressources humaines	Formation et insertion professionnelles
Santé	Santé	Santé
Accès à l'eau potable et à l'assainissement	Accès à l'eau potable et à l'assainissement	Tourisme



Centre de formation professionnelle de Matagalpa, section hôtellerie et tourisme



Poste de santé dans la région de Matagalpa

<b>Nicaragua</b>	<b>2012</b>
Lux-Development et autres partenaires	6 911 442 €
Agences ONU / spécialisées	-
ONG	210 808 €
Action humanitaire et aide alimentaire	-
Appui aux programmes	187 539 €
Bureau de la coopération	179 182 €
Divers	77 955 €
<b>Total</b>	<b>7 566 927 €</b>

# Asie

## Laos . Vietnam

Au Laos, la Coopération luxembourgeoise concentre son appui principalement sur les secteurs de la santé, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme, du développement rural ainsi que celui - transversal - de la bonne gouvernance.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé au sommet de l'ASEM (Dialogue Asie-Europe) qui s'est tenu à Vientiane en novembre 2012. En marge de cet événement, la ministre Marie-Josée Jacobs a présidé la huitième Commission de partenariat entre le Laos et le Luxembourg et a, à cette même occasion, signé deux nouveaux accords de financement, d'une part pour une assistance technique à un projet de développement rural du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) dans le nord du Laos, ainsi que d'autre part pour un projet de renforcement des capacités et de prestations de services des administrations locales mis en œuvre par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Fonds d'Équipement des Nations unies (UNCDF).



**Population** 6,37 millions

**Superficie** 236 800 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 2 580

**Classement selon IDH** 138/186

PIC 2003-2006	PIC 2007-2010	PIC 2011-2015
18 000 000 €	35 000 000 €	50 000 000 €
Développement rural intégré	Développement rural intégré	Développement rural intégré
Santé	Santé	Santé
Éducation et formation professionnelle	Éducation et formation professionnelle	Éducation et formation professionnelle



Formation de sages-femmes dans le cadre de l'appui à UNFPA



Plans du futur hopital de Bolikhamxay

Laos	2012
Lux-Development et autres partenaires	9 747 785 €
Agences ONU / spécialisées	2 442 753 €
ONG	951 177 €
Action humanitaire et aide alimentaire	254 047 €
Appui aux programmes	22 540 €
Bureau de la coopération	-
Divers	15 830 €
<b>Total</b>	<b>13 434 132 €</b>

# Asie

## Laos . Vietnam

Les secteurs de concentration de la Coopération luxembourgeoise au Vietnam sont la santé, l'enseignement technique et la formation professionnelle, y compris dans l'hôtellerie et le tourisme, le développement rural ainsi que la bonne gouvernance. Dans le cadre de la stratégie de sortie à l'horizon 2015, la coopération économique gagnera en importance ces prochaines années, notamment dans le domaine bancaire et financier.

La septième Commission de partenariat entre le Luxembourg et le Vietnam s'est tenue en novembre 2012 à Hanoi. La ministre Marie-Josée Jacobs a signé durant son séjour les accords de financement pour les projets et programmes suivants qui seront mis en œuvre à partir de 2012 par plusieurs agences multilatérales : le One Plan Fund des Nations unies, une nouvelle phase du projet e-regulations de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), un projet de renforcement des capacités de ONU Femmes ainsi qu'un projet d'appui aux enfants des minorités ethniques mis en œuvre par UNICEF.



**Population** 89,73 millions

**Superficie** 331 050 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 3 250

**Classement selon IDH** 127/186

PIC 2002-2005	PIC 2006-2010	PIC 2011-2015
35 000 000 €	50 000 000 €	42 000 000 €
Développement rural intégré	Développement rural intégré	Développement rural intégré
Santé	Santé	Santé
Éducation et formation professionnelle	Éducation et formation professionnelle	Éducation et formation professionnelle



Production d'artisanat près de Hanoi (appuyé par un microprojet)



Appui au programme « Women and Climate change » mis en œuvre par UN Femmes

Vietnam	2012
Lux-Development et autres partenaires	6 034 313 €
Agences ONU / spécialisées	1 835 709 €
ONG	512 478 €
Action humanitaire et aide alimentaire	-
Appui aux programmes	338 459 €
Bureau de la coopération	231 433 €
Divers	39 100 €
<b>Total</b>	<b>8 991 492 €</b>

## III. La coopération régionale et avec d'autres pays

Kosovo . Monténégro . Mongolie . TPO . Afghanistan . Rwanda

### La coopération régionale

La Coopération luxembourgeoise avec les pays partenaires est complétée par une approche régionale qui vise à répondre à des problématiques communes auxquelles sont confrontés plusieurs pays, notamment en misant sur des synergies et le partage de leçons apprises et de meilleures pratiques.

Le Sahel est une de ces régions qui fait face à une crise complexe et à facettes multiples où s'ajoutent pauvreté, crises politique et économique, conflits armés, flux migratoires, insécurité alimentaire et changement climatique. Il est évident que ce genre de problèmes ne peuvent être résolus qu'au niveau régional, notamment dans le cadre de l'Union Africaine, de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) et de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine). La Coopération luxembourgeoise appuie donc certaines de ces organisations à travers du renforcement institutionnel et

### Déboursements en 2012

La coopération régionale	Durée	Budget	Déboursements
<b>AFRIQUE</b>			<b>3 186 276 €</b>
<b>Lux-Development</b>			<b>930 373 €</b>
AFR/017 : Promotion de Secteurs financiers inclusifs dans la Zone UEMOA	2008-2013	21 404 289 €	782 337 €
AFR/018 : Technologies de l'Information et de la Communication - UEMOA	2009-2012	900 000 €	16 472 €
AFR/019 : Télémédecine et Télésanté pour l'Afrique sub-saharienne	2011-2014	4 170 000 €	50 015 €
AFR/020 : African Internet eXchange System (AXIS)	2011-2014	5 400 000 €	81 548 €
<b>BI-MAE</b>			<b>971 528 €</b>
ENDA TIERS MONDE : Frontières et vulnérabilité au VIH/SIDA en Afrique de l'Ouest (FEVE)	2011-2015	4 773 447 €	971 528 €
<b>MULTI-BI</b>			<b>1 284 374 €</b>
PNUD : Contribution 2012 à la Commission de consolidation de la Paix	2012	100 000 €	100 000 €
UNCDF : Cross-border Initiative LOBI	2012-2014	1 374 190 €	1 184 374 €
<b>AMERIQUE LATINE</b>			<b>660 441 €</b>
<b>BI-MAE</b>			<b>410 441 €</b>
REDCAMIF : Renforcement des IMF centraméricaines	2008-2012	943 639 €	165 650 €
INTEGRARSE : Resp. sociale entrepreneuriale	2012-2016	544 736 €	244 790 €
<b>MULTI-BI</b>			<b>250 000 €</b>
PAM - School Feeding Capacity Development Project for Latin America and the Caribbean Region	2011-2013	750 000 €	250 000 €
<b>ASIE</b>			<b>428 795 €</b>
<b>BI-MAE</b>			<b>428 795 €</b>
MEKONG RIVER COMMISSION	2010-2015	2 143 976 €	428 795 €
<b>EUROPE</b>			<b>1 074 543 €</b>
<b>MULTI-BI</b>			<b>1 074 543 €</b>
FAO : Développement agricole au Kosovo et Monténégro III	2011-2012	1 160 000 €	574 543 €
BERD : Regional Housing Programme - Processus de Sarajevo	2012	500 000 €	500 000 €
<b>Total régional</b>			<b>5 350 055 €</b>



Kosovo - Formation en comptabilité pour les demandeurs d'emploi



Monténégro - Cours pratique en cuisine, rénovée et équipée par le projet

des capacités afin qu'elles puissent à leur tour intervenir efficacement dans leurs États membres.

Dans la zone sahélienne, le Luxembourg soutient ainsi les activités de l'UEMOA dans les secteurs de la finance inclusive et des technologies de l'information et de la communication. En appui à la décentralisation, le Luxembourg finance un programme de revues par les pairs entre gouvernements locaux africains, en partenariat avec le CGLUA (Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique). En Amérique centrale, la Coopération luxembourgeoise appuie le réseau REDCA-MIF dans le secteur de la microfinance et en Asie du Sud-Est, la Mékong River Commission en matière d'adaptation au changement climatique.

## Kosovo

### Le Luxembourg comme chef de file dans le secteur de la santé

L'engagement conséquent de la Coopération luxembourgeoise dans le secteur de la santé au Kosovo lui a valu d'être choisie par ses pairs pour assurer le rôle de chef de file de ce secteur. Grâce à l'apport luxembourgeois des progrès notables ont été accomplis en 2012 dans la mise en place d'un système sanitaire informatisé et, comme les années précédentes, le soutien au ministère de la Santé a contribué au développement de ses politiques, du cadre légal et surtout à la planification et à la mise en œuvre d'une réforme ambitieuse et d'une réorganisation de la totalité des institutions de soin du pays.

## Monténégro

### L'engagement européen pour les forêts

Grâce à l'impulsion de la coopération bilatérale luxembourgeoise dans le secteur de la sylviculture, le Monténégro bénéficie actuellement d'un financement de la Commission européenne, à travers l'instrument de pré-adhésion, pour la mise en œuvre d'un projet de renforcement des capacités au sein des deux institutions clés du secteur forestier, à savoir le ministère de l'Agriculture et du Développement rural et l'Administration des forêts. Cette coopération tripartite entre l'Union européenne, le Luxembourg et le Monténégro, ainsi que la forte synergie entre ce projet conjoint et le projet bilatéral luxembourgeois « *Forest Development in Montenegro* » ont permis de réelles avancées dans la valorisation de la sylviculture monténégrine, tout en appuyant le Monténégro dans sa route vers l'intégration européenne.



Serbie - Étude géotechnique



Mongolie - Tsetserleg Hospital, radiologie

## Serbie

### Le ciblage sur la lutte contre la précarité

La Coopération luxembourgeoise est présente dans le sud de la Serbie à travers deux projets. L'un, mis en œuvre par Lux-Development, vise la réhabilitation de l'infrastructure hydraulique de la ville de Novi Pazar, accompagnée d'un appui institutionnel et d'un renforcement des capacités de la société Vodavod afin d'assainir la gestion de la distribution de l'eau dans la municipalité. Le second projet est mis en œuvre par Caritas dans le cadre d'un mandat du ministère et ambitionne d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation précaire dans la région de Vranje.

Balkans	Kosovo	Monténégro	Serbie
	2012	2012	2012
Lux-Development et autres partenaires	9 643 861 €	3 268 976 €	1 872 419 €
Agences ONU / spécialisées	1 549 022 €	287 272 €	-
ONG	-	-	-
Action humanitaire et aide alimentaire	-	3 965 €	-
Appui aux programmes	-	-	-
Bureau de la coopération	114 749 €	-	-
Divers	2 027 €	674 490 €	249 626 €
<b>Total</b>	<b>11 309 659 €</b>	<b>4 234 703 €</b>	<b>2 122 045 €</b>
			<b>17 666 405,94 €</b>

## Mongolie

### L'appropriation nationale

Un exemple en matière d'appropriation est sans doute l'appui luxembourgeois à la télémédecine en Mongolie, qui est entièrement piloté par le ministère de la Santé et les médecins des hôpitaux mongols. Compte tenu des résultats probants obtenus, le projet a été étendu à des provinces additionnelles et le développement de la chirurgie cardiaque a été inclus, ce qui est devenu indispensable après l'amélioration des capacités de diagnostic. L'expérience acquise en matière de télémédecine est maintenant aussi appliquée à la santé maternelle et infantile qui est confiée à UNFPA (Fonds des Nations unies pour la population), profitant ainsi de la complémentarité et des synergies entre la coopération bilatérale et multilatérale.

Un autre projet bénéficiant d'assistance technique luxembourgeoise est l'appui à la surveillance du secteur financier mongol, appui qui se base entre autres sur les expériences de longue date de l'ATTF (Agence de transfert de technologie financière) dans ce pays.



TPO - Ferme pilote à Jéricho



Rwanda - Construction d'un marché à Nyamata dans la région du Bugesera dans le cadre du projet de développement rural

<b>Mongolie</b>	<b>2012</b>
Lux-Development et autres partenaires	1 665 777 €
Agences ONU / spécialisées	528 150 €
ONG	-
Action humanitaire et aide alimentaire	-
Appui aux programmes	106 874 €
Bureau de la coopération	-
Divers	5 556 €
<b>Total</b>	<b>2 306 358 €</b>

## Territoires palestiniens occupés \*

### La société civile et l'État

Outre des contributions régulières à l'UNRWA, l'appui à la société civile palestinienne est un élément essentiel de la Coopération luxembourgeoise en Palestine, finançant des projets d'ONG locales aussi bien en Cisjordanie que dans la bande de Gaza. Ces ONG locales \*\* sont actives dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de la bonne gouvernance et de la promotion de la paix.

Au niveau central, le Luxembourg soutient le mécanisme PEGASE (Mécanisme Palestino-Européen de Gestion de l'Aide Socio-Economique) qui permet d'acheminer l'aide européenne en appui à la création et au fonctionnement d'un État palestinien.

<b>Territoires palestiniens occupés</b>	<b>2012</b>
Lux-Development et autres partenaires	811 644 €
Agences ONU / spécialisées	1 060 000 €
ONG	279 562 €
Action humanitaire et aide alimentaire	1 085 000 €
Appui aux programmes	123 215 €
Bureau de la coopération	-
Divers	5 205 €
<b>Total</b>	<b>3 364 626 €</b>

\* Les Territoires palestiniens occupés sont à considérer comme faisant partie de la liste des principaux pays partenaires de la coopération au développement luxembourgeoise telle que prévue à l'article 3 du règlement grand-ducal du 7 août 2012 déterminant les seuils d'intervention, le plafond financier annuel, l'apport local autre que financier ainsi que les obligations d'audit dans le cadre du cofinancement de programmes ou projets présentés par des organisations non gouvernementales de développement au titre de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire.

\*\* PARC (Palestinian Agricultural Relief Committee), PMRS (Palestinian Medical Relief Services), AMAN (Coalition for Accountability and Integrity) et le Peres Center for Peace

## Afghanistan

### Les coopérations conjointes

La Coopération luxembourgeoise n'a pas d'activités bilatérales directes en Afghanistan, mais se joint aux efforts de la communauté internationale, tout en concentrant ses activités sur la reconstruction et la sécurité alimentaire. Ainsi, le Luxembourg participe notamment à un mécanisme novateur, la Fondation PATRIP (Pakistan Afghanistan Tajikistan Regional Integration Programme), initié par l'Allemagne et qui a pour vocation de faciliter les échanges régionaux à travers des projets d'ONG internationales et locales.

<b>Afghanistan</b>	<b>2012</b>
Lux-Development et autres partenaires	600 000 €
Agences ONU / spécialisées	500 000 €
ONG	-
Action humanitaire et aide alimentaire	1 250 000 €
Appui aux programmes	-
Bureau de la coopération	-
Divers	-
<b>Total</b>	<b>2 350 000 €</b>

## Rwanda

### Le désengagement progressif

Seuls deux projets restaient en exécution au Rwanda en 2012 dans les secteurs de la santé et du développement rural. Dans le cadre de la clôture du projet de développement intégré du Bugesera, les efforts ont été concentrés sur les activités génératrices de revenu et la protection de l'environnement, notamment dans le domaine de l'irrigation où le projet luxembourgeois constitue une expérience-pilote pour la partie rwandaise.

Une autre expérience-pilote de la Coopération luxembourgeoise dans le contexte de la mise en œuvre du plan stratégique du secteur de la santé 2009-2012 était le renforcement de la décentralisation par l'élaboration et le suivi d'un projet d'établissement à l'hôpital de district de Rwamagana, utilisable par la suite pour tous les hôpitaux de district du pays. Une extension budgétaire a ainsi été accordée en 2012, destinée au volet néonatalogie du projet et à la mise en œuvre des plans d'établissement des 40 hôpitaux de district du pays.

<b>Rwanda</b>	<b>2012</b>
Lux-Development et autres partenaires	2 334 694 €
Agences ONU / spécialisées	-
ONG	247 123 €
Action humanitaire et aide alimentaire	250 000 €
Appui aux programmes	1 200 €
Bureau de la coopération	-
Divers	-
<b>Total</b>	<b>2 833 017 €</b>

## IV. La coopération multilatérale



Classe d'école dans la Région de San Miguel au Salvador

En 2012, la Coopération luxembourgeoise a alloué 126 millions d'euros, l'équivalent de 29 % de l'APD totale, à l'aide multilatérale. Le Luxembourg a ainsi soutenu plusieurs organisations multilatérales : les organisations des Nations unies avec 36 millions d'euros, l'Union européenne avec 24 millions d'euros, les programmes de la Banque mondiale avec 22 millions d'euros et les Banques régionales de développement à hauteur de 3 millions d'euros.

Les 5 et 6 juillet 2012, la ministre Marie-Josée Jacobs s'est rendue à New York pour le Forum de la coopération en matière de développement (DCF 2012). Les sujets principaux à l'ordre du jour étaient le futur de la coopération au développement, la mobilisation et l'allocation d'aide, la responsabilité mutuelle, la coopération Sud-Sud, le rôle d'organisations philanthropiques et la décentralisation de la coopération, le développement durable et Rio+20, les partenariats pour le futur du développement, et finalement le futur du DCF. La ministre a donné un discours intitulé « Mobiliser les flux privés pour soutenir le développement », dans lequel elle a souligné la prise de conscience que le développement durable est une cause globale commune, ainsi que la nécessité absolue de faire preuve d'imagination et d'innovation pour réunir les moyens financiers et autres pour mener à bien ce travail. Elle a relevé les défis actuels, pauvreté, crise économique, changement climatique, insécurité physique croissante, pandémies et flux migratoires et a expliqué que seule une action collective et coordonnée aidera à faire face à ces défis. À cet effet elle a fait trois constats, la nécessité de revoir les partenariats entre pays donateurs et pays bénéficiaires en vue de la reconnaissance que nous partageons aujourd'hui les mêmes problèmes ; le besoin de la communauté de bailleurs de fonds « traditionnels » de tenir compte des nouveaux acteurs pour une meilleure coordination et efficacité ; et finalement l'utilité d'une approche pluridisciplinaire entre tous les acteurs du développement. La ministre a aussi reconnu le vaste potentiel qu'apportent les partenariats publics-privés pour assurer la durabilité des actions de développement.

En 2012, plusieurs visites de Directeurs d'agences onusiennes et autres partenaires ont eu lieu à Luxembourg. Le 16 février 2012, la ministre a reçu Carol Bellamy, Présidente du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), qui a rappelé que, même si des avancées significatives ont été faites dans le secteur de l'éducation, surtout celui de l'éducation de base, le travail est loin d'être achevé. L'accent est dorénavant mis sur les États fragiles, l'amélioration des acquis scolaires et de la qualité de l'enseignement, ainsi que la continuation de promouvoir l'éducation des filles.

Le 10 décembre 2012, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Dr Margaret Chan, s'est rendue à Luxembourg pour une visite de travail, première depuis la prise de son mandat en 2006. Elle a rencontré la ministre de la Coopération ainsi que le ministre de la Santé. Lors de son entrevue avec Madame Jacobs, ont été évoquées notamment les questions de la révision des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) post-2015, la réforme en cours de l'OMS, les maladies non-transmissibles, la santé sexuelle et reproductive et la problématique croissante de la résistance anti-microbienne que l'OMS doit adresser. Le Dr Chan a reconnu le Luxembourg comme donateur important et influent, et l'a félicité de l'importance accordée au secteur de la santé dans le développement.

## **Présidence du Luxembourg du Conseil des gouverneurs du FIDA**

En février 2012 la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs a présidé le Conseil des gouverneurs, organe suprême du Fonds international de développement agricole (FIDA), sise à Rome. L'événement avait comme thème « La petite agriculture durable, nourrir le monde, protéger la planète » rassemblant un grand nombre d'experts internationaux et hôtes de marque du monde entier.

Le FIDA œuvre particulièrement pour l'élimination de l'extrême pauvreté et la faim dans le monde (OMD1) et représente en 2012, 163 États membres, un portefeuille de 21,9 milliards de dollars US, cofinancement compris sous forme de prêts et de dons avec 237 projets et programmes dans le monde.

Le Luxembourg détient la présidence du Conseil des gouverneurs jusqu'en février 2014 dans une configuration de bureau avec le Mexique et l'Indonésie. Le Conseil des gouverneurs a également donné lieu à une déclaration conjointe du Benelux, adressant la pauvreté rurale dans le monde.

Depuis 2011 le Luxembourg est membre du Conseil d'administration du FIDA et siège au Comité d'évaluation du fonds. Le Luxembourg a également assumé les fonctions de coordonnateur de la List A pendant cette période.

## **La réforme des Nations unies**

Le 21 décembre 2012, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution d'envergure sur l'examen quadriennal complet du système des Nations unies en faveur du développement (QCPR). Le QCPR est le principal instrument politique de l'Assemblée Générale chargé de définir les modalités de fonctionnement du système des Nations unies pour le développement afin d'épauler les pays partenaires dans leurs efforts de développement. La résolution 67/226 met l'accent sur l'importance que les États membres attachent à la cohérence du système des Nations unies comme stratégie pour renforcer la pertinence et l'efficacité des agences onusiennes pour le développement. Elle représente aussi la première reconnaissance intergouvernementale du modèle « Unis dans l'action » (Delivering as One, DaO).

Les mesures proposées par cette résolution incluent entre autres les pas à prendre pour adresser le déséquilibre croissant entre les contributions de base (core) et les contributions aux programmes et autres (non-core), le besoin de renforcer les plans-cadres des Nations unies pour le développement (UNDAF) ainsi que la programmation conjointe entre agences et la consolidation des agences onusiennes sur le terrain. Des mesures pour renforcer le suivi et l'évaluation ainsi que le rapportage sur le processus DaO sont également soulignées. Ainsi, le Secrétaire général est en charge d'établir un mécanisme de coordination intérimaire pour l'évaluation des activités opérationnelles à travers le système des Nations unies en faveur du développement.

## **La coopération avec les agences multilatérales**

Le Luxembourg a conclu en 2011 une nouvelle génération d'accords-cadres avec les agences onusiennes partenaires privilégiés de la Coopération luxembourgeoise, notamment le PNUD, l'UNICEF, l'UNFPA et l'UNCDF. À ceux-ci s'ajoutent l'accord-cadre signé avec l'OMS en 2006 ainsi que celui avec le BIT en 2008.

La mise en œuvre de la coopération multilatérale se fait à travers deux canaux, les contributions directes au budget des agences onusiennes (obligatoires, volontaires et thématiques), ainsi que le financement de programmes et projets dits « multi-bi ». Le Luxembourg entretient des relations privilégiées avec un nombre limité d'acteurs multilatéraux qui agissent dans les secteurs clés identifiés par la Coopération luxembourgeoise, p.ex. éducation, environnement, santé, gouvernance, etc. L'approche « programme », voire l'approche conjointe

« One UN », est soutenue et la coopération se fait basée sur les principes de l'efficacité de l'aide. Les programmes et projets « multi-bi » sont mis en œuvre par les partenaires multilatéraux dans les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise, ou au niveau régional, et s'alignent avec les Programmes indicatifs de coopération.

Coopération multilatérale	2009	%	2010	%	2011	%
Contributions volontaires et obligatoires (lignes 35.031 et 35.032)	22 542 557 €	34,68 %	22 385 314 €	33,11 %	22 394 285 €	37,25 %
Contributions thématiques (ligne 35.030)	19 923 422 €	30,65 %	19 950 000 €	29,51 %	19 797 353 €	32,93 %
Projets multi-bi (FCD)	22 529 402 €	34,66 %	25 278 404 €	37,39 %	17 929 491 €	29,82 %
<b>Budget total coopération multilatérale</b>	<b>64 995 381 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>67 613 718 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>60 121 129 €</b>	<b>100,00 %</b>

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays/Région	Durée	Budget total	Payé en 2012
<b>AIEA</b>				<b>56 536 €</b>	<b>56 536 €</b>
35.030	Contribution aux programmes de l'AIEA	Monde	2012	56 536 €	56 536 €
<b>Banque Mondiale</b>				<b>650 000 €</b>	<b>650 000 €</b>
35.030	African Program for Onchocerciasis Control (APOC)	Afrique	2012	150 000 €	150 000 €
FCD	Afghanistan Reconstruction Trust Fund (ARTF)	Afghanistan	2012	500 000 €	500 000 €
<b>BIT</b>				<b>3 895 116 €</b>	<b>1 302 997 €</b>
35.030	Emploi des jeunes dans les zones rurales	Monde	2012	980 000 €	980 000 €
FCD	Programme d'appui à l'insertion des sortants de la formation professionnelle (ISFP-Sénégal)	Sénégal	2011-2012	300 000 €	-
FCD	Strengthening of in-land tourism in Quang Nam, Vietnam	Vietnam	2010-2013	1 090 116 €	322 997 €
FCD	Sécurité sociale Phase III	Laos	2011-2015	1 525 000 €	-
<b>CARICOM</b>				<b>300 000 €</b>	<b>75 000 €</b>
FCD	Appui au Fonds de Développement de la CARICOM	Caraïbes	2010-2013	300 000 €	75 000 €
<b>CCD</b>				<b>6 451 €</b>	<b>6 451 €</b>
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2012	6 451 €	6 451 €
<b>CDEMA</b>				<b>421 484 €</b>	<b>421 484 €</b>
FCD	Projet emergency.lu	Monde	2012	421 484 €	421 484 €
<b>CICR</b>				<b>1 550 000 €</b>	<b>1 550 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2012	800 000 €	800 000 €
FCD	Contribution hors MoU pour les activités humanitaires du CICR au Mali	Mali	2012	750 000 €	750 000 €
<b>Conseil de l'Europe</b>				<b>500 000 €</b>	<b>500 000 €</b>
FCD	Appui au Regional Housing Programme dans le cadre du Processus de Sarajevo	Monde	2012	500 000 €	500 000 €
<b>CNUCED</b>				<b>3 109 148 €</b>	<b>433 308 €</b>
FCD	Transparence et simplification des procédures administratives grâce à l'installation du système de gouvernement en ligne « eRegulations dans les pays de l'UEMOA »	Afrique de l'Ouest	2011-2012	1 378 600 €	-

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays/Région	Durée	Budget total	Payé en 2012
FCD	Transparence et simplification des procédures administratives grâce à l'installation du système de gouvernement en ligne « eRegulations dans les pays de la SIECA »	Amérique Centrale	2011-2012	1 297 240 €	-
FCD	E-regulations	Vietnam	2012-2014	433 308 €	433 308 €
<b>FAO</b>				<b>5 197 869 €</b>	<b>1 418 519 €</b>
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2012	343 976 €	343 976 €
FCD	Development Assistance to Farmers in Remote Areas of Kosovo and Montenegro (Phase III)	Kosovo/ Monténégro	2011-2012	1 160 000 €	574 543 €
FCD	Projet d'amélioration de la gestion et de l'exploitation durable des PFNL (PAGED - PFNL)	Burkina Faso	2009-2012	3 693 893 €	500 000 €
<b>FNUAP</b>				<b>7 590 000 €</b>	<b>7 572 302 €</b>
35.030	Santé maternelle	Monde	2012	1 140 000 €	1 140 000 €
35.030	Lutte contre la fistule	Monde	2012	500 000 €	500 000 €
35.030	Démographie et recensement	Monde	2012	500 000 €	500 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2012	2 650 000 €	2 650 000 €
FCD	Programme conjoint UNFPA/UNICEF pour l'abandon de la pratique de l'excision / mutilation génitale féminine (E/MGF) Phase II	Afrique	2011-2012	1 600 000 €	-
FCD	Global Programme to enhance reproductive health commodity security (RHCS)	Monde	2011-2013	1 200 000 €	400 000 €
FCD	STIs/HIV Prevention among Youth, Mobile and Most at Risk Populations	Mongolie/ Chine	2012-2016	1 900 000 €	580 552 €
FCD	Partnership to Improve Women's and Children's Health (Unicef + OMS) Joint Programme	Kosovo	2012-2015	2 523 500 €	1 261 750 €
FCD	UNFPA - Accélération de l'atteinte des OMD 4 et 5 dans les régions de concentration du Luxembourg	Sénégal	2012-2016	2 700 000 €	540 000 €
<b>Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme</b>				<b>2 500 000 €</b>	<b>2 500 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2012	2 500 000 €	2 500 000 €
<b>GAVI</b>				<b>820 000 €</b>	<b>820 000 €</b>
35.030	Global Alliance for Vaccine Immunization	Monde	2012	820 000 €	820 000 €
<b>HCR</b>				<b>1 500 000 €</b>	<b>1 500 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2012	1 500 000 €	1 500 000 €
<b>MRC (Mekong River Commission)</b>				<b>2 143 976 €</b>	<b>428 795 €</b>
FCD	Support to the MRC Climate Change and Adaptation Initiative (CCA) (MK 2010/10)	Vietnam, Laos	2010-2015	2 143 976 €	428 795 €
<b>OCDE/CAD</b>				<b>450 000 €</b>	<b>450 000 €</b>
35.030	Efficacité de l'aide	Monde	2012	250 000 €	250 000 €
35.030	Club du Sahel	Monde	2012	200 000 €	200 000 €
<b>OCHA</b>				<b>300 000 €</b>	<b>300 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2012	300 000 €	300 000 €
<b>OIM</b>				<b>31 970 €</b>	<b>31 970 €</b>
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2012	31 970 €	31 970 €

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays/Région	Durée	Budget total	Payé en 2012
<b>OMS</b>				<b>10 413 814 €</b>	<b>6 972 804 €</b>
35.030	HIV/SIDA, tuberculose, paludisme (SO2) (Awards no. 56382)	Monde	2012	1 000 000 €	1 000 000 €
35.030	Affections chroniques non transmissibles dans les pays en développement (SO3) (Award no. 56382)	Monde	2012	400 000 €	400 000 €
35.030	Santé infantile, des adolescents et santé maternelle (SO4)	Monde	2012	2 200 000 €	2 200 000 €
35.030	Systèmes et services de santé (SO10)	Monde	2012	1 250 000 €	1 250 000 €
35.030	Programme de recherche pour les maladies tropicales (T.D.R.)	Monde	2012	1 250 000 €	1 250 000 €
FCD	Global Polio Eradication Initiative (Phase III)	Monde	2009-2013	2 500 000 €	500 000 €
FCD	CRP Phase III (Microbiology for Development)	Monde	2009-2013	799 993 €	203 304 €
FCD	Food fortification with Micronutrient (phase IV)	Monde	2009-2013	847 500 €	169 500 €
FCD	Lutte contre l'insalubrité alimentaire dans l'environnement immédiat de l'enfant	Mali	2011-2012	166 321 €	-
<b>ONU DC</b>				<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2012	100 000 €	100 000 €
<b>ONUDI</b>				<b>68 709 €</b>	<b>68 709 €</b>
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2012	68 709 €	68 709 €
<b>ONUSIDA</b>				<b>4 650 000 €</b>	<b>4 650 000 €</b>
35.030	Global Coalition on Women and AIDS	Monde	2012	1 000 000 €	1 000 000 €
35.030	Three Ones	Monde	2012	1 000 000 €	1 000 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2012	2 650 000 €	2 650 000 €
<b>PAM</b>				<b>1 450 000 €</b>	<b>950 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2012	700 000 €	700 000 €
FCD	School Feeding Capacity Development Project for Latin America and the Caribbean Region	Amérique Centrale	2011-2013	750 000 €	250 000 €
<b>PNUD</b>				<b>28 962 291 €</b>	<b>12 360 078 €</b>
35.030	Poverty Reduction (+MDG)	Monde	2012	1 550 000 €	1 550 000 €
35.030	Good Governance	Monde	2012	650 000 €	650 000 €
35.030	Environment Trust Fund	Monde	2012	650 000 €	650 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2012	2 950 000 €	2 950 000 €
FCD	Capacity Development of the Micro-Insurance Market	Mongolie	2009-2013	1 031 717 €	294 573 €
FCD	Programme national plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté (PN-PFTM/LCP)	Burkina Faso	2010-2015	3 000 000 €	450 000 €
FCD	Projet-pilote de développement de plateformes multifonctionnelles au Niger (PTFM)	Niger	2010-2012	500 000 €	109 069 €
FCD	UXO Lao - Lao National Unexploded Ordnance Programme, Phase V (00013337)	Laos	2011-2015	750 000 €	150 000 €
FCD	RTM (Round table meeting)	Laos	2012-2015	500 000 €	100 000 €
FCD	Programme Conjoint de Maradi (PCM)	Niger	2010-2014	4 994 703 €	1 023 536 €

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays/Région	Durée	Budget total	Payé en 2012
FCD	ONE UN - Soutien à la Sécurité Alimentaire et à la Nutrition Scolaire	Cap Vert	2011-2015	4 289 207 €	1 337 731 €
FCD	Renforcement du «Oslo Governance Centre» Fonds DGTTF	Monde	2012-2013	181 437 €	181 437 €
FCD	ONE UN	Vietnam	2012-2016	2 915 228 €	613 732 €
FCD	Programme de consolidation FAO / OIT / PAM / PNUD / UNFPA / UNICEF de la stratégie d'attention à la pauvreté à El Salvador	El Salvador	2012-2015	4 500 000 €	1 800 000 €
FCD	Appui financier pour l'organisation des élections législatives et municipales couplées en 2012 au Burkina Faso	Burkina Faso	2012	500 000 €	500 000 €
<b>PNUE</b>				<b>500 000 €</b>	<b>500 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2012	500 000 €	500 000 €
<b>UN Divers</b>				<b>195 000 €</b>	<b>65 000 €</b>
FCD	Extension du mandat de M. Schutter en tant que Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit de l'alimentation	Monde	2012-2014	195 000 €	65 000 €
<b>UNCDF (ancien FENU)</b>				<b>3 650 000 €</b>	<b>2 877 127 €</b>
35.030	Contributions to practice area : local development	Monde	2012	300 000 €	300 000 €
35.030	Contributions to practice area : Inclusive finance	Monde	2012	300 000 €	300 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2012	900 000 €	900 000 €
FCD	Local Cross-Boarder Initiative - LOBI	Afrique de l'Ouest	2012-2014	1 375 000 €	1 184 374 €
FCD	Programme de renforcement des capacités et de prestations de services des administrations locales - GPAR	Laos	2012-2015	775 000 €	192 753 €
<b>UNICEF</b>				<b>16 499 670 €</b>	<b>7 641 982 €</b>
35.030	Basic Education and Gender Equality	Monde	2012	750 000 €	750 000 €
35.030	Global Thematic Reports on Young Child Survival and Development	Monde	2012	1 700 000 €	1 700 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2012	2 650 000 €	2 650 000 €
FCD	Saving the future generation - Extension	Namibie	2007-2012	1 000 000 €	-
FCD	CBSS (Empowering disadvantaged families)	Mongolie	2011-2014	380 000 €	233 578 €
FCD	Support to the Implementation of the National Integrated Package of MNCH Services in Lao PDR (Joint progr. UNICEF, OMS, PAM, UNFPA)	Laos	2011-2015	8 103 710 €	2 000 000 €
FCD	Venir en aide aux enfants issus des minorités ethniques dans la Province de Dien Bien	Vietnam	2012-2016	1 915 960 €	308 404 €
<b>UNIFEM</b>				<b>2 015 000 €</b>	<b>1 162 267 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2012	1 005 000 €	1 005 000 €
FCD	Renforcement de la réponse des femmes au changement climatique	Vietnam	2012-2016	1 010 000 €	157 267 €
<b>UNRWA</b>				<b>4 110 000 €</b>	<b>4 110 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	TPO	2012	3 750 000 €	3 750 000 €
FCD	A long and a health life - UNRWA Life Cycle Approach to Health	TPO	2012	360 000 €	360 000 €

Fonds de Coopération au Développement (FCD)		19 472 687 €
<b>Lignes budgétaires</b>		
35.030	Contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne	18 596 536 €
35.031	Contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	22 955 000 €
35.032	Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	451 106 €
<b>Total</b>		<b>61 475 329 €</b>

## Abréviations

**AIEA (IAEA)** Agence internationale de l'énergie atomique, **BM** Banque mondiale, **ARTF** Afghanistan Reconstruction Trust Fund, **APOC** African Program for Onchocerciasis Control, **BIT** Bureau international du travail, **CARICOM** Secrétariat de la communauté des Caraïbes, **CDEMA** Agence des Caraïbes pour la gestion des catastrophes, **CICR** Comité international de la Croix-Rouge, **CNUCED** Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, **ECOSOC-DCF** Conseil économique et social des Nations unies, Forum de la coopération au développement, **ECHO** Commission européenne, Aide humanitaire et protection civile, **EuropeAid** Commission européenne, Développement et coopération, **FAO** Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, **GAVI** Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, **GFATM** Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, **MRC** Commission de la Rivière du Mékong, **OCDE (OECD)** Organisation de coopération et de développement économique, **CAD (DAC)** Comité d'aide au développement, **Club du Sahel**, **OCHA** Office des Nations unies pour la coordination des actions humanitaires, **CERF**, Fonds central d'intervention d'urgence, **OIM** Organisation internationale pour les migrations, **OMC** Organisation mondiale du commerce, **OMS** Organisation mondiale de la santé, **TDR** Programme de recherche pour les maladies tropicales, **ONUDI** Organisation des Nations unies pour le développement industriel, **ONU Femmes** Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, **ONUSIDA** Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA, **PAM** Programme alimentaire mondial, **PNUD** Programme des Nations unies pour le développement, **PNUE** Programme des Nations unies pour l'environnement, **UA** Union africaine, **UEMOA** Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, **UNCCD** Convention des Nations unies pour combattre la désertification, **UNCDF** Fonds d'équipement des Nations unies, **UNESCO** Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, **UNFPA** Fonds des Nations unies pour la population, **UNHCR** Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, **UNICEF** Fonds des Nations unies de secours d'urgence à l'enfance, **UNODC** Office des Nations unies contre la drogue et le crime, **UNOPS** Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets, **UNRWA** L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

## V. La coopération avec les organisations non gouvernementales de développement



Burkina Faso - Baignade dans la forêt classée de Dindéresso

En 2012, les 97 ONG agréées auprès du ministère des Affaires étrangères, en vertu de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire, ont déboursé 32 536 869 euros pour des activités de coopération au développement à travers les instruments financiers principaux :

- Accords-cadres de coopération : 19 accords-cadres (dont trois en consortium entre deux ONGD) ont été cofinancés en 2012, pour un total de 20 123 479 euros.
- Cofinancement de projets de développement : 115 projets individuels de 45 ONGD ont été appuyés en 2012, pour un total de 8 845 146 euros.
- Mandats d'exécution dans le cadre de la coopération bilatérale : 3 568 244 euros.

A cela s'ajoutent des crédits comptabilisés en tant qu'aide publique au développement alloués pour l'action humanitaire (aide d'urgence, aide alimentaire, prévention des crises, reconstruction et réhabilitation), des subsides pour les activités de sensibilisation et d'éducation au développement et un appui en matière de frais administratifs encourus dans la préparation et le suivi des activités de développement. Au total, l'APD allouée aux organisations non gouvernementales agréées en 2012 était de 47 116 638 euros, soit 15,07 % de l'aide publique au développement luxembourgeoise comptabilisée pour cet exercice budgétaire.

La Coopération luxembourgeoise attache une grande importance aux organisations de la société civile en tant qu'acteurs du développement à part entière. Elle est en effet l'une des coopérations qui ont le plus recours aux organisations de la société civile pour la mise en œuvre de projets et programmes de développement. Les ONG représentent en effet un vecteur complémentaire de l'aide bilatérale permettant d'intervenir dans des pays et secteurs où le ministère ne peut intervenir et d'atteindre des parties de la population des pays en développement qui ne pourraient autrement pas profiter de la coopération.

Il est important de souligner que, malgré un contexte économique difficile, les fonds alloués aux organisations de la société civile en 2012 sont restés sensiblement les mêmes qu'en 2011.

Le nombre important d'ONG agréées, ainsi que le pourcentage conséquent de l'APD alloué aux ONG témoigne de l'importance que la population luxembourgeoise accorde aux organisations de la société civile, forme d'expression de sa solidarité internationale.

L'engagement fort du ministère en faveur des ONG luxembourgeoises, que ce soit dans le soutien des projets de développement que des projets de sensibilisation et d'éducation au développement, permet de maintenir un niveau d'APD autour de 1 % du RNB. En effet la population luxembourgeoise peut à travers les ONG participer et s'impliquer directement et concrètement dans la mise en œuvre de la politique luxembourgeoise en matière de coopération au développement.

## Nouvelle base légale et mise à jour des conditions générales

En 2012 des changements législatifs importants en vue de la coopération au développement ont été institués : une loi actualisant la loi modifiée du 6 janvier 1966 sur la coopération au développement, a été votée le 9 mai 2012 et a ensuite été complétée par sept nouveaux règlements grand-ducaux.

Cette révision législative impacte aussi la coopération entre le ministère et les ONG ainsi que les personnes qui s'engagent dans la coopération au développement. La durée des agréments pour le statut d'ONGD a été prolongée d'une à deux années et les procédures de demande d'un congé de coopération et développement ont été changées. La collaboration entre différentes ONGD et entres ONGD et a.s.b.l. de développement est encouragée davantage. Le nouveau règlement grand-ducal du 22 juin 2012 déterminant les critères d'application de l'accord-cadre spécifie que des accords-cadres peuvent être accordés à une association entre des ONGD et des a.s.b.l. de développement non-agrèées. Il précise en outre les conditions d'accès à l'accord-cadre (l'ONGD doit avoir été agréée d'une manière continue pendant au moins cinq ans précédant sa demande et doit avoir mené au moins neuf projets de cofinancement, dont la contribution totale de l'État doit dépasser 370 000 euros), ainsi que la contribution annuelle maximale de l'État, qui ne peut excéder 3 000 000 euros et ne peut pas être cumulée avec un projet de cofinancement.

Le règlement grand-ducal du 7 août 2012 détermine les seuils d'intervention, le plafond financier annuel, ainsi que les obligations dans le cadre du cofinancement de projets présentés par les ONG et clarifie l'apport local, qui, pour être valorisé et pris en compte dans le cadre d'une demande de cofinancement introduite par une ONGD, doit soit être de nature financière, soit prendre la forme d'un bien immobilier. Des audits financiers de l'ONG sont dorénavant nécessaires si le cofinancement dépasse 100 000 euros (revue limitée) respectivement 500 000 euros (full audit).



Développement local à Cao Bang (nord du Vietnam)

En vue de la nouvelle base légale, les conditions générales régissant les relations contractuelles entre le MAE et les ONGD ont été mises à jour, entraînant des changements pour la procédure de l'obtention et du renouvellement de l'agrément et le remboursement des frais administratifs, ainsi que pour les instruments de cofinancements simples de projets et d'accords-cadres et les subsides de sensibilisation. Dans les nouveaux schémas de présentation des demandes et des rapports pour les cofinancements simples et les accords-cadres, les ONGD demandeurs doivent préciser plus clairement les orientations stratégiques de leurs projets en les alignant sur des thématiques transversales comme le genre ou l'environnement. Les schémas de budget ont été rationalisés pour les deux instruments et les seuils pour les déviations ainsi que les procédures à respecter dans ces cas ont été clarifiés.

A souligner que la mise à jour des conditions générales et des schémas de présentation des demandes et des rapports, est le résultat des travaux conjoints d'un groupe de travail MAE-ONG, qui a été instauré à cet effet et s'est réuni entre avril et juillet 2012. L'entrée en vigueur des nouveaux documents a été le 13 juillet 2012, date de la présentation officielle des documents par le ministère à toutes les ONG agréées. Une version à jour des conditions générales et des schémas de présentation des demandes et des rapports peut être trouvée sur l'espace de documentation pour les ONGD en ligne (<http://cooperation.mae.lu/fr/Espace-restreint-ONG-agreees>). Le bureau d'assistance technique du Cercle de coopération offre du conseil et de l'appui supplémentaire.

## Les ONG dans l'examen par les pairs 2012 du CAD de l'OCDE

En 2012 a eu lieu l'examen par les pairs du CAD (voir p. 18), qui a abouti aussi à un certain nombre de recommandations concernant la collaboration entre le ministère et les ONGD. Parmi ces recommandations, le ministère souhaite retenir celle concernant la meilleure mise en réseau des ONG avec les ambassades

et les bureaux de la Coopération sur le terrain. Ce rapprochement pourra se faire par courriel ou en personne, et le ministère compte en outre organiser des rencontres entre ONG et les bureaux de la Coopération en marge des Assises 2013.

D'autres recommandations concernant le renforcement du cadre stratégique de coopération dans le but d'augmenter l'efficacité de son aide, ont été anticipées par le travail commun MAE-ONG en 2012 sur la révision des conditions générales et les schémas de présentation des demandes et des rapports.

## Journée d'échanges Burkina Faso et Mali

Un représentant du service ONG du ministère, ainsi que les desks responsables de la coopération bilatérale avec le Mali et le Burkina Faso ont participé en avril 2012 à une journée d'échanges entre les ONG luxembourgeoises actives au Burkina Faso et au Mali, que le Cercle de Coopération des ONG avait organisée dans le but de créer des synergies entre les acteurs de développement dans ces deux pays.

Lors de cette journée d'échanges, le ministère et l'agence d'exécution Lux-Development ont présenté les projets et programmes de la coopération bilatérale et discuté avec les ONG des spécificités de chaque type de coopération, ainsi que des défis communs.

## Comité interministériel pour la coopération au développement

Des représentants de la société civile ont été invités à la réunion du comité interministériel pour la coopération au développement du 18 décembre 2012, tel que prévu par le règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement. La discussion a porté sur la cohérence des politiques pour le développement telle qu'on la retrouve dans le baromètre *fair politics*, le chapitre dédié de la revue par les pairs du CAD, les initiatives en cette matière par d'autres pays de l'Union européenne, ainsi que le questionnaire sur le commerce équitable et régional pour les marchés publics (voir p. 68).

### APD allouée aux ONG en 2012 ventilée par instrument de coopération

Accords-cadres	20 123 478,63 €	42,71 %
Cofinancements individuels	8 845 145,50 €	18,77 %
Frais administratifs ONG	3 951 420,42 €	8,39 %
Mandats attribués aux ONG dans le cadre de la coopération bilatérale	3 568 244,42 €	7,57 %
Intervention d'urgence	8 264 542,42 €	17,54 %
dont assistance matérielle et services d'urgence	3 444 771,12 €	7,31 %
dont aide alimentaire d'urgence	1 410 700,88 €	2,99 %
dont coordination des secours et services de soutien et de protection	-	0,00 %
Reconstruction et réhabilitation	2 919 661,67 €	6,20 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	489 408,75 €	1,04 %
Subsides-sensibilisation ONG	1 856 785,76 €	3,94 %
Subsides au Cercle des ONG	309 237,01 €	0,66 %
Soutien aux ONG par des administrations publiques autres que la DCD	25 000,00 €	0,05 %
Aide aux réfugiés dans le pays donneur	25 000,00 €	0,05 %
Appui aux programmes	147 784,31 €	0,31 %
<b>Total</b>	<b>47 116 638,47 €</b>	<b>100 %</b>

Ventilation sectorielle de l'APD mise en œuvre par les ONG	APD bilatérale	%
<b>Infrastructure et services sociaux</b>	<b>20 257 464,64 €</b>	<b>70,14 %</b>
<b>Éducation</b>	<b>4 112 748,85 €</b>	<b>8,73 %</b>
dont éducation, niveau non spécifié	1 068 196,48 €	2,27 %
dont éducation de base	1 951 826,65 €	4,14 %
dont éducation secondaire	1 026 615,80 €	2,18 %
dont éducation post-secondaire	66 109,92 €	0,14 %
<b>Santé</b>	<b>5 575 472,85 €</b>	<b>11,83 %</b>
dont santé, général	2 774 986,64 €	5,89 %
dont santé de base	2 800 486,21 €	5,94 %
<b>Politique en matière de population/santé et fertilité</b>	<b>267 441,06 €</b>	<b>0,57 %</b>
<b>Distribution d'eau et assainissement</b>	<b>1 065 518,92 €</b>	<b>2,26 %</b>
<b>Gouvernement et société civile</b>	<b>3 101 450,31 €</b>	<b>6,58 %</b>
dont gouvernement et société civile - général	2 629 173,84 €	5,58 %
dont conflits, paix et sécurité	472 276,47 €	1,00 %
Infrastructure et services sociaux divers	6 134 832,65 €	13,02 %
<b>Infrastructure et services économiques</b>	<b>1 149 128,90 €</b>	<b>2,44 %</b>
Transports et entreposage	-	0,00 %
Communications	38 202,42 €	0,08 %
Production et distribution d'énergie	392 917,41 €	0,83 %
Banques et services financiers	718 009,07 €	1,52 %
Entreprises et autres services	-	0,00 %
<b>Production</b>	<b>3 997 553,64 €</b>	<b>8,48 %</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	3 851 063,42 €	8,17 %
Industries manufacturières, ind. extractives, construction	46 406,22 €	0,10 %
Politique commerciale et réglementations	-	0,00 %
Tourisme	100 084,00 €	0,21 %
<b>Destination plurisectorielle ou transversale</b>	<b>6 202 108,47 €</b>	<b>26,00 %</b>
Protection de l'environnement	298 159,66 €	0,63 %
Autres multi-secteurs	5 903 948,81 €	12,53 %
dont aide plurisectorielle	2 340 615,42 €	4,97 %
dont développement et gestion urbaine	48 000,00 €	0,10 %
dont développement rural	2 870 203,62 €	6,09 %
dont développement alternatif non agricole	-	0,00 %
dont éducation et formation plurisectorielles	645 129,77 €	1,37 %
dont institutions scientifiques et de recherche	-	0,00 %
<b>Soutien budgétaire</b>	<b>-</b>	<b>0,00 %</b>
<b>Aide alimentaire développementale / sécurité alimentaire</b>	<b>-</b>	<b>0,00 %</b>
<b>Aide humanitaire</b>	<b>8 264 542,42 €</b>	<b>27,85 %</b>
Intervention d'urgence	4 855 472,00 €	10,31 %
dont assistance matérielle et services d'urgence	3 444 771,12 €	7,31 %
dont aide alimentaire d'urgence	1 410 700,88 €	2,99 %
dont coordination des secours et services de soutien et de protection	-	0,00 %
Reconstruction et réhabilitation	2 919 661,67 €	6,20 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	489 408,75 €	1,04 %

---

Ventilation sectorielle de l'APD mise en œuvre par les ONG	APD bilatérale	%
<b>Frais administratifs des donateurs</b>	<b>150 984,31 €</b>	<b>0,32 %</b>
<b>Aide aux réfugiés dans le pays donneur</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>0,05 %</b>
<b>Sensibilisation</b>	<b>1 856 785,76 €</b>	<b>3,94 %</b>
<b>Non affecté / Non spécifié</b>	<b>5 213 070,33 €</b>	<b>11,06 %</b>
<b>Total aide bilatérale &amp; multilatérale ventilable par secteur</b>	<b>47 116 638,47 €</b>	<b>100,00 %</b>

---

## VI. L'action humanitaire

Conformément à sa stratégie en matière d'action humanitaire, le ministère a soutenu en 2012 des interventions dans les trois phases des crises humanitaires – l'urgence, la phase de transition et la prévention. Le montant des dépenses à charge du budget de l'aide humanitaire s'est chiffré à 34 500 915 euros en 2012. Le montant total de l'aide humanitaire s'est chiffré à 41 388 224 euros en 2012, la différence provenant principalement de dépenses liées à la capacité satellitaire, la maintenance et aux déploiements du projet « emergency.lu » déboursées à charge du FCD.

### L'aide d'urgence

D'un point de vue humanitaire, l'année 2012 a été principalement marquée par les conflits armés en Syrie et au Mali.

Au vu des besoins humanitaires alarmants au Soudan et Sud Soudan, le ministère a fait des contributions d'un montant total de 2 587 432 euros pour venir en aide aux populations affectées par les affrontements : 200 000 euros en faveur de la Fondation Caritas Luxembourg, 200 000 euros à Médecins sans frontières, 87 432 euros à Care in Luxembourg, 100 000 euros au Programme alimentaire mondial (PAM) et 750 000 euros au Comité International de la Croix-Rouge (CICR), 1 250 000 euros au Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR).

Dans le contexte de la crise politique en République démocratique du Congo, le Luxembourg a alloué 1 449 043 euros au fonds multi-donateurs (DRC Pooled Fund), aux interventions de quatre ONG luxembourgeoises (Handicap International Luxembourg, Fondation Caritas Luxembourg, Pharmaciens sans Frontières et Care in Luxembourg), ainsi qu'aux opérations du CICR.

En réponse au conflit sectaire au Myanmar, le ministère a versé 420 000 euros au HCR et au PAM pour venir en aide aux populations affectées par les hostilités dans les États de Rakhine, Kachin et au sud du pays.

Le ministère a également appuyé des projets d'aide d'urgence dans les pays suivants : Burkina Faso, République du Congo, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Mauritanie, Namibie, Niger, Sénégal, Somalie, Tchad, Tunisie, Cuba, El Salvador, Guatemala, Colombie, Afghanistan, Bangladesh, Pakistan, Sri Lanka, Albanie, Monténégro, Philippines, République populaire démocratique de Corée, Laos, Thaïlande, Territoires palestiniens occupés, Turquie, Jordanie, Liban, Yémen, Fidji et Vanuatu.

### Mali

Les opérations militaires dans le nord du Mali ont aggravé la situation humanitaire, déjà inquiétante avant le conflit en raison d'une crise alimentaire et nutritionnelle liée à une sécheresse prolongée. Les restrictions de mouvement (affrontements, routes bloquées), la pénurie de denrées alimentaires (frontière avec l'Algérie fermée) et un accès humanitaire réduit ont aggravé la crise alimentaire et la vulnérabilité des populations.

D'après le HCR, plus de 140 000 personnes ont fui le Mali vers les pays limitrophes, principalement vers la Mauritanie, le Niger et le Burkina Faso, et il estime à 229 000 le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Face à cette double crise, le ministère luxembourgeois a alloué 3 696 847 euros aux activités de ses partenaires (UNHCR, CICR, PAM, Croix-Rouge

luxembourgeoise, Fondation Caritas Luxembourg, Care in Luxembourg, SOS Villages d'Enfants, Fondation Raoul Follereau, Chrétiens pour le Sahel, MSF Luxembourg, Handicap International Luxembourg), dont 2 025 453 euros en matière d'assistance alimentaire et nutritionnelle et 1 671 394 euros pour venir en aide aux populations affectées par le conflit armé au Mali et dans les pays voisins.

Au total, le ministère a affecté 34 616 513 euros à l'assistance humanitaire d'urgence, alimentaire et non alimentaire, ainsi qu'à la coordination des opérations d'urgence, ce qui représente 83,64 % des dépenses totales en matière d'aide humanitaire en 2012.

## La phase de transition

Au cours de la phase post-urgence, les populations affectées par une crise humanitaire reconstruisent leurs vies et récupèrent leurs moyens de subsistance, dans l'objectif de retrouver leur autonomie et de vivre dans les mêmes – sinon de meilleures – conditions économiques, sociales et environnementales qu'avant la crise.

Suite aux affrontements entre groupes armés à l'est de la République démocratique du Congo, le ministère a soutenu en 2012 la Fondation Caritas Luxembourg, Handicap International Luxembourg et la Fondation pour l'Éducation de Réfugiés (RET) à hauteur de 505 071 euros pour des projets de reconstruction, de réhabilitation physique et de démobilisation d'enfants soldats.

Conformément à l'engagement pris par le Luxembourg à l'occasion de la conférence des donateurs du 31 mars 2010 à New York pour soutenir les efforts de réhabilitation et de reconstruction à Haïti à hauteur de 3 850 000 euros au cours des années 2010 à 2013, le ministère a déboursé un montant total de 871 724 euros à cette fin en 2012. Il a ainsi soutenu les projets de reconstruction des partenaires suivants : Fondation Caritas Luxembourg, Care in Luxemburg, Objectif Tiers Monde, Croix-Rouge luxembourgeoise, Handicap International Luxembourg et Action Pour un Monde Uni.

La Fondation Caritas Luxembourg a également bénéficié en 2012 d'un appui financier pour ses programmes de réhabilitation ou de reconstruction au Sud Soudan, au Liban, dans les Territoires palestiniens occupés, en Irak, au Pakistan, au Sri Lanka, en Colombie et au Salvador. Par ailleurs, le ministère a soutenu deux projets de réhabilitation de l'ONG Handicap International Luxembourg en Inde et en Libye. Le ministère a enfin participé au financement d'un projet de reconstruction suite au passage de l'ouragan Sandy à Cuba (Solidarité Luxembourg-Cuba), d'un projet de réhabilitation communautaire en Ethiopie (SOS Villages d'Enfants Monde), d'un projet de reconstruction d'habitations au Niger (Croix-Rouge luxembourgeoise) et d'un projet de renforcement de la résilience communautaire en Somalie (Care in Luxemburg).

## Syrie



Don d'ambulances à la Jordanie

Le conflit politique en Syrie a tourné de plus en plus en guerre civile intercommunautaire. En 2012, plus de 480 000

personnes ont fui la Syrie pour se réfugier dans les pays voisins (Irak, Jordanie, Liban, Turquie) et en Afrique du Nord, et plus de deux millions de personnes sont déplacées en Syrie, la moitié étant des enfants. Plus de quatre millions de personnes nécessitent de l'aide humanitaire en raison des violences et de leur impact socio-économique.

La Coopération luxembourgeoise a fait des contributions à ses partenaires humanitaires (HCR, CICR, Fondation Caritas Luxembourg, Fonds d'Urgence pour la Syrie, Handicap International

Luxembourg, Croix-Rouge luxembourgeoise) d'un montant total de 1 968 623 euros en réponse à la crise en Syrie. Par ailleurs, le ministère a financé les frais de transport et de certification d'un montant de 32 616 euros liés au don de trois ambulances de la Protection civile luxembourgeoise à la Jordanie pour faciliter le transport de réfugiés syriens malades dans le camp de Za'atri.

Ainsi, l'effort luxembourgeois en réponse à la crise syrienne s'est chiffré à 2 001 239 euros en 2012.

Au total, le ministère a appuyé des projets de reconstruction et réhabilitation pour un montant total de 4 319 662 euros, ce qui correspond à 10,44 % de ses dépenses totales à titre de l'aide humanitaire de l'année 2012. Ce montant est donc inférieur au seuil minimal de 15 % fixé comme objectif dans la stratégie de l'action humanitaire, en sachant que de nombreux programmes du PAM et du CICR soutenus par le ministère incluent des composantes de réhabilitation des moyens de subsistance et de renforcement des capacités locales et pourraient donc être comptabilisés tant sous le volet « aide d'urgence » que sous le volet « transition ».

## La prévention

La prévention constitue le troisième pilier de l'action humanitaire luxembourgeoise et intervient en amont, mais aussi en aval des phases d'aide d'urgence et de reconstruction, de transition et de réhabilitation. La stratégie de l'action humanitaire luxembourgeoise prévoit de consacrer au moins 5 % du budget annuel de l'aide humanitaire au financement d'actions dans le domaine de la prévention.

Investir dans la prévention et la résilience est efficace au niveau des coûts : les dépenses pour la prévention sont généralement inférieures aux frais nécessaires pour l'aide d'urgence et la réhabilitation/reconstruction après une catastrophe et restent élevées au cours des années suivantes. Prévenir et adresser les causes des crises récurrentes au lieu de répondre uniquement aux effets des désastres, n'est pas seulement dans le meilleur intérêt des populations concernées mais, en même temps, moins cher.

Ainsi ont été soutenus des projets mis en œuvre par la Fondation Caritas Luxembourg, la Croix-Rouge luxembourgeoise, Handicap International Luxembourg et Care in Luxembourg. Le ministère a également appuyé le travail du Secrétariat des Nations unies pour la Stratégie internationale de réduction des risques de catastrophes (UN-ISDR), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD-BCPR), ainsi que l'instrument pour la réduction des catastrophes et le relèvement de la Banque Mondiale (*Global Facility for Disaster Risk Reduction - GFDRR*).

Un montant de 2 452 049 euros a été dédié à des projets éligibles au titre du volet « prévention » en 2012 ce qui représente 5,92 % des dépenses totales en matière d'aide humanitaire en 2012.

## emergency.lu



emergency.lu au Sud Soudan

Dès le 5 janvier 2012, quatre terminaux emergency.lu, dont un avec une antenne gonflable, ont été déployés au Sud Soudan, en appui aux opérations humanitaires en faveur des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Ce premier déploiement a permis à plus de deux mille travailleurs humanitaires à Maban, Renk, Bentiu, Pibor et Yida d'avoir une connexion internet dans les endroits les plus reculés. Fin 2012, deux terminaux restaient en opération.

Par ailleurs, deux systèmes de télécommunication « emergency.lu » ont été

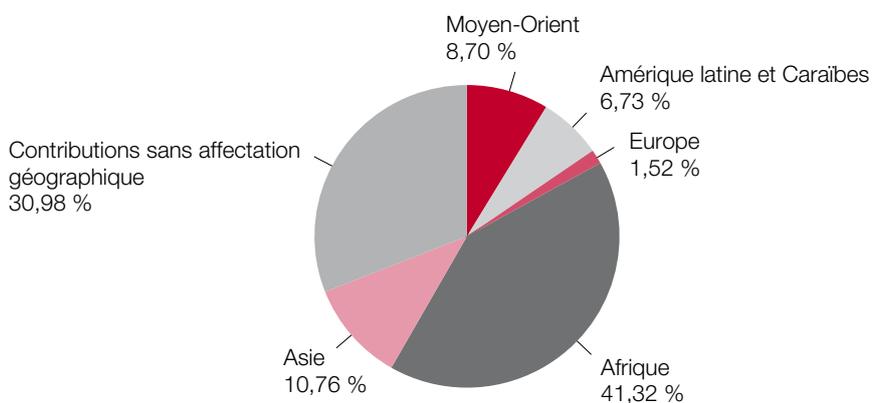
envoyés au Mali en avril, à la demande du Emergency Telecommunications Cluster. Un premier terminal offre de la connectivité satellite aux acteurs humanitaires à Mopti depuis le 15 juillet. Le deuxième a été pré-positionné à Bamako en vue d'un déploiement à Gao ou à Timbouctou.

Un terminal a été installé au Népal à la demande du PAM en octobre et un terminal au Venezuela à la demande du Haut Commissariat pour les Réfugiés en novembre.

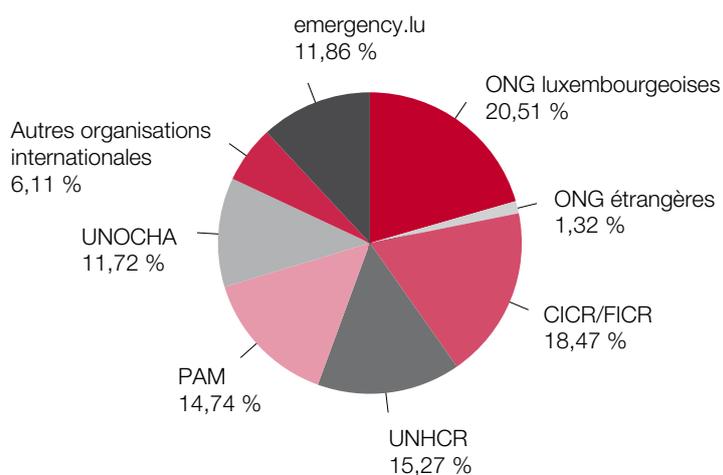
## Répartition de l'aide humanitaire

Action humanitaire		% de l'aide humanitaire	% de l'APD
Assistance matérielle et services d'urgence	27 956 018,17 €	67,55 %	8,99 %
Aide alimentaire d'urgence	1 710 700,88 €	4,13 %	0,55 %
Coordination des secours et services de soutien et de protection	4 949 794,39 €	11,96 %	1,59 %
Aide à la reconstruction et réhabilitation	4 319 661,67 €	10,44 %	1,39 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	2 452 048,55 €	5,92 %	0,79 %
<b>Total</b>	<b>41 388 223,66 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>13,31 %</b>

## Répartition géographique du budget de l'aide humanitaire



## Contributions du budget de l'aide humanitaire par type de partenaire



## VII. L'appui aux programmes



Foire de promotion touristique à Matagalpa

L'appui aux programmes concerne les opérations liées au déploiement de ressources humaines au service de la coopération. Il comprend les volets suivants :

- Agents de la coopération, coopérants, coopérants assimilés, coopérants religieux
- Congé « Coopération au développement »
- « Junior Professional Officers » (JPO) auprès des Nations unies
- « Jeunes Experts » (JED) dans les délégations de la Commission européenne
- « Volontaires des Nations unies » (VNU)
- Assistants Techniques Juniors (ATJ)
- Service volontaire de coopération (SVC)
- Stagiaires à la Direction de la Coopération ou auprès d'ENDA-Tiers Monde

Les différentes opérations dans ce contexte ont été financées en 2012 à hauteur de 4 353 996 euros, dont 4 314 142 euros ont été imputés sur le Fonds de la coopération et 39 854 euros à charge de l'article budgétaire 01.732.020 pour le remboursement de congés de coopération.

### **Agents de la coopération, coopérants, coopérants assimilés et les stagiaires**

Parmi les différents acteurs œuvrant dans le domaine de la coopération luxembourgeoise figurent les agents de la coopération, qui travaillent pendant une durée maximale de 4 ans soit dans un bureau de coopération soit à la Direction de la Coopération.

Les coopérants et coopérants assimilés sont envoyés par des ONGD agréées par le ministère dans les pays en développement où sont situées leurs activités respectives.

### **Congé « Coopération au développement »**

Le congé de coopération permet à des membres d'ONGD luxembourgeoises agréées de participer à des missions auprès de leurs partenaires.

### **Jeunes Experts (JPO) auprès des agences des Nations unies**

Sur la base d'un accord général entre le Luxembourg et le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), il est offert aux jeunes diplômés, de nationalité ou de résidence luxembourgeoise, la possibilité de se spécialiser dans la coopération au développement et d'acquérir une expérience solide à travers l'action multilatérale du PNUD et d'autres agences onusiennes. Le Luxembourg prévoit le financement intégral de ses JPO pour une durée allant jusqu'à 4 années, ce qui a permis dans le passé à un certain nombre de JPO d'intégrer pleinement les structures de l'ONU.

### **Jeunes Experts (JED) au sein des délégations de la Commission européenne**

Ce programme permet aux jeunes diplômés nationaux ou résidents luxembourgeois d'être formés aux différentes actions de coopération au développement de l'Union européenne en étant attachés pour une période de deux ans auprès des délégations de la Commission européenne dans les pays partenaires luxembourgeois.

## Volontaires des Nations unies (VNU)

Le Luxembourg figure parmi les principaux bailleurs du programme « Volontaires des Nations unies » (VNU) en finançant des volontaires des pays du Sud dans le cadre d'une coopération « Sud-Sud ». La destination et la provenance des volontaires se situent dans les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise.

## Les Assistants Techniques Juniors (ATJ)

En partenariat avec Lux-Development, il est offert aux jeunes nationaux ou résidents luxembourgeois des stages rémunérés qui leur permettent d'obtenir une première expérience de terrain couvrant les différents aspects de la coopération au développement. L'ATJ est affecté sur un projet de coopération à l'étranger, où il est encadré par un collaborateur de Lux-Development qui assure le rôle de tuteur. Cette formation peut être prorogée pour une deuxième année.

## Le service volontaire de coopération (SVC)

Ce programme dont les acteurs principaux sont le Service National et le Cercle de coopération offre aux jeunes la possibilité de faire un service volontaire auprès d'un partenaire dans un pays en développement.

## Stagiaires à la Direction de la Coopération ou auprès d'ENDA

Des stages sont offerts à des étudiants qui souhaitent approfondir des connaissances déjà acquises dans le domaine de la coopération, stages qui sont offerts soit au sein de la Direction de la Coopération au développement, soit sur le terrain à Dakar (Sénégal) via une convention signée entre le ministère et l'ONGD internationale ENDA Tiers Monde, soit à titre exceptionnel et dûment évalué pour des projets très spécifiques dans le cadre d'études supérieures en cours ou d'engagements personnels justifiés.

Désignation	Nombre de personnes concernées
Agents de la coopération	15
Coopérants	16
Coopérants assimilés	20
Coopérants religieux	7
Congé « Coopération au développement »	69
« Junior Professional Officers » (JPO) auprès des Nations unies	18
« Jeunes Experts » (JED) dans les délégations de la Commission européenne (JED)	7
Volontaires des Nations unies (VNU)	10
Assistants Techniques Juniors (ATJ)	10
Service volontaire de coopération (SVC)	27
Stagiaires à la Direction de la Coopération	8
Stagiaire ENDA	1

## VIII. La sensibilisation et l'éducation au développement

### Les activités de communication en 2012

La Direction de la Coopération au développement a développé une stratégie de communication suite aux recommandations du CAD. Cette stratégie, terminée en 2012, est à la base des activités de communication pour l'année, notamment le rapport annuel, la participation au Fundamental Monodrama Festival, les Assises de la Coopération et le soutien continu aux actions de sensibilisation et d'éducation au développement des ONG. Au-delà des activités de communication, le ministère a pris part à une série d'activités au sein du comité interministériel pour l'éducation au développement durable.

Le rapport annuel 2011, servant d'outil de communication, a été développé sur trois supports : papier, publié sur le mini-site [www.cooperation.lu](http://www.cooperation.lu) et adapté en version téléchargeable pour les tablettes.

La Direction de la Coopération s'est engagée sur le plan socioculturel en appuyant le Fundamental Monodrama Festival, en cofinçant quatre représentations du Festival ainsi qu'une représentation aux Assises de la Coopération.

#### Les Assises de la Coopération luxembourgeoise

La septième édition des Assises de la Coopération luxembourgeoise s'est tenue du 17 au 18 septembre 2012, et a réuni l'équipe de la Direction de la Coopération au développement, Lux-Development, les représentants des ONG, des acteurs du secteur public et privé, de la société civile, ainsi que des partenaires nationaux et internationaux de la Coopération luxembourgeoise. Les deux jours ont été consacrés à l'insécurité physique et politique, ainsi que l'insécurité alimentaire. Michel Sidibé, directeur exécutif de l'ONUSIDA, António Guterres, haut commissaire aux Réfugiés, et Christine Beerli, vice-présidente du CICR, ont ainsi participé aux trois tables rondes thématiques et dédiées respectivement à l'insécurité alimentaire, à l'insécurité physique et politique, ainsi qu'à l'insécurité juridique. Le Cercle de coopération des ONGD a quant à lui organisé une session consacrée à la sécurité et à la souveraineté alimentaire.

#### Le Comité interministériel d'éducation au développement durable

Au sein du comité interministériel d'éducation au développement durable, la Direction a été impliquée dans la rédaction de la Stratégie nationale d'éducation pour un développement durable « Apprendre le développement durable – agir pour l'avenir », en collaboration avec le Cercle de coopération. Une charte de qualité a été signée par les associations désirant organiser des ateliers pédagogiques dans les établissements scolaires publics. Toutes les offres d'activités d'éducation au développement se trouvent sur le site [www.bne.lu](http://www.bne.lu).

### Subsides pour les activités de sensibilisation des ONG

En 2012, la Direction a cofinancé 12 projets de sensibilisation annuels et 9 accords-cadres pluriannuels d'éducation au développement ; la participation publique totale était de 1 856 786 euros. Ces subsides ont permis de soutenir des activités et des thématiques différentes, parmi lesquelles les Objectifs du Millénaire pour le développement, la lutte contre la pauvreté, l'agriculture, la souveraineté alimentaire, l'éducation, le commerce équitable, la promotion des droits de la femme et de l'enfant ainsi que la relation entre santé et développement.

## IX. La microfinance



Orphelinat pour enfants séropositifs dans le sud du Vietnam

### Situer la coopération luxembourgeoise dans le domaine de la microfinance

La Coopération luxembourgeoise intervient dans le domaine de la microfinance depuis le début des années '90. En collaboration avec deux ONG luxembourgeoises, SOS Faim Luxembourg et ADA – Appui au Développement Autonome, le ministère a, dès 1993, contribué au développement de la microfinance comme instrument de lutte contre la pauvreté. Au fur et à mesure que l'outil même s'est développé et que d'autres acteurs, issus tant de la société civile que du secteur privé, sont apparus, le ministère a renforcé son soutien.

En 2003, le ministère a mis en place, ensemble avec les deux ONG précitées, la Table Ronde Luxembourgeoise sur la Microfinance ([www.lrtm.lu](http://www.lrtm.lu)), une structure informelle regroupant l'ensemble des acteurs luxembourgeois et dont le but est de faciliter la coordination et l'échange, de sorte à stimuler l'innovation et le développement de nouveaux programmes. Dans le même contexte, le ministère a également apporté son soutien à la création de la Plateforme européenne de la microfinance. En 2005, le ministère a appuyé la création de la Semaine européenne de la microfinance qui est organisée chaque année depuis par la Plateforme européenne et qui attire, à chaque fois, plus de 400 praticiens et experts. La même année, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a lancé l'idée de la création du Prix européen de la microfinance. Depuis 2006, ce prix est décerné tous les deux ans à une institution de microfinance ayant proposé le projet le plus innovant en la matière. À partir de 2014, ce prix sera décerné annuellement.

Depuis le début de son engagement dans le domaine de la microfinance, la Coopération luxembourgeoise a ainsi joué un rôle de facilitateur en apportant son soutien à travers une multitude de partenaires à un très grand nombre d'initiatives nouvelles dans le but de contribuer au développement de la microfinance comme moyen de lutter efficacement contre la pauvreté.

## En 2012

Fort de sa compétence et de son expérience acquise grâce à son engagement continu de près de 20 années dans le domaine, le Luxembourg fait désormais référence dans le secteur. Au cours de cette année, le ministère a ainsi reconduit plusieurs de ses engagements pluriannuels avec ses différents partenaires, tels que la Plateforme européenne de la microfinance, le Consultative Group to Assist the Poor (CGAP) et l'ONG ADA. Le ministère a signé un accord avec le Microinsurance Network, afin d'établir à Luxembourg le secrétariat d'un réseau international européen dans le domaine de la microassurance. Le ministère a également continué à apporter son soutien à LuxFLAG, la « Luxembourg Fund Labeling Agency », qui accorde un label luxembourgeois à des fonds d'investissement en microfinance et à l'ONG SOS Faim Luxembourg pour la mise en œuvre de son projet-pilote FAIR visant à développer le recours à la microfinance dans le domaine de l'agriculture au Mali. Le ministère a également continué son soutien au « Luxembourg Microfinance Development Fund », un fond d'investissement en microfinance domicilié à Luxembourg dont l'activité consiste à appuyer de manière ciblée des institutions de microfinance de petite et de moyenne tailles actives dans les pays en développement. Enfin, ensemble avec différents partenaires, le ministère a soutenu différentes initiatives visant à développer de nouveaux outils dans le domaine de la microfinance et de la finance inclusive, notamment dans le contexte de l'énergie renouvelable et dans celui de l'éducation. Finalement, au cours du mois de novembre 2012, le ministère a contribué à l'organisation de la Semaine européenne de la microfinance et au 4<sup>e</sup> Prix européen de la microfinance.

## Programmes financés en 2012

En 2012, le ministère a contribué au financement des programmes de microfinance suivants :

- **ADA – Appui au Développement Autonome** – Programme d'appui au développement de la microfinance, mandat 2012-2016 – tranche 2012 (5 235 139 euros)
- **Banque européenne d'Investissement** – Programme d'appui au développement de la microfinance en Tunisie (MicroMED) (600 000 euros)
- **Consultative Group to Assist the Poor (CGAP)** (250 000 euros)
- **LuxFLAG** – Contribution au budget 2012 (60 000 euros)
- **LuxFLAG** – Programme Luminis (153 231 euros)
- **Microinsurance Network** (250 000 euros)
- **Plateforme européenne de la microfinance** (550 000 euros)
- **SOS Faim Luxembourg** – Projet FAIR – tranche 2012 (1 246 307 euros)
- **Women's World Banking** (500 000 euros)

## X. L'évaluation



Monténégro - Formation Inventaire Forestier National (IFN)

Selon le Comité d'aide au développement de l'OCDE, l'évaluation est l'« appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou achevé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Le but de l'évaluation est de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficacité en matière de développement, l'efficacité, l'impact et la durabilité. Une évaluation doit fournir des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les leçons de l'expérience dans le processus de décision des bénéficiaires et des donateurs. »

Depuis le début des années '90, le ministère procède à l'évaluation de projets cofinancés mis en œuvre par des ONG ainsi que de ses projets et programmes bilatéraux. À ce stade, l'évaluation et l'audit constituent essentiellement un instrument de contrôle auquel le ministère a occasionnellement recours afin de remplir ses obligations en matière de gestion de fonds publics.

### **D'un outil de contrôle vers un outil de gestion**

Depuis le début des années 2000 et avec l'utilisation généralisée des instruments de gestion des programmes de coopération, tels que le « cycle de projet » ou la « gestion axée sur les résultats », le ministère a élargi le focus des évaluations.

Au contrôle plutôt financier, le ministère ajoute une analyse qualitative des programmes mis en œuvre. Cette analyse se base principalement sur les principes arrêtés lors des conférences internationales sur l'efficacité de l'aide, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficacité, l'impact ou la durabilité des activités réalisées.

En effet, la Coopération luxembourgeoise adhère aux principes du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement et a adapté ses normes et standards destinés à étayer les évaluations conformément aux principes d'impartialité, d'indépendance, de crédibilité et de pertinence.

Progressivement, le ministère met en place une démarche systématique d'évaluation du travail et du fonctionnement des ONG agréées ainsi que de l'ensemble des PIC conclus avec les pays prioritaires de la Coopération luxembourgeoise. De manière ponctuelle, le ministère procède également à des évaluations de projets et programmes spécifiques dans les domaines de l'aide humanitaire, de la sensibilisation et de l'éducation au développement ou de l'aide multilatérale.

L'évaluation intègre de manière transversale les conventions, accords, contrats ou mandats qui lient le ministère aux différents acteurs qui assurent la mise en œuvre des projets et programmes de la Coopération luxembourgeoise.

Pour faire face à ce défi, le ministère s'est doté d'un article budgétaire réservé au financement d'évaluations, libellé « Suivi, contrôle et évaluation des programmes de coopération au développement », et a renforcé le « service évaluation » chargé de la mise en œuvre et du suivi de ce dossier.

En 2012, pour formaliser l'importance accordée à l'évaluation, le ministère se dote d'une stratégie qui définit le cadre référentiel, les normes et standards, la méthodologie ainsi que l'ancrage institutionnel de l'évaluation.

Le ministère dispose également d'un programme de travail pluriannuel qui est régulièrement mis à jour.

Egalement en 2012, afin de participer plus activement à l'évaluation des agences multilatérales, le ministère a intégré, dans une première étape comme observateur, le Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales (MOPAN) qui regroupe 17 états membres qui conviennent d'effectuer des évaluations conjointes, de partager les informations et leurs expériences respectives en matière de suivi et d'évaluation des performances des organisations multilatérales.

## Un outil de gestion, mais également un outil d'apprentissage

Aujourd'hui, la prise en compte et l'application des leçons apprises dans les activités de coopération au développement futures posent le défi principal.

L'apprentissage passe nécessairement à travers la communication des conclusions des évaluations réalisées. Ainsi, par souci de transparence et pour avancer dans ce sens, le ministère rend accessible sur son site Internet (<http://cooperation.mae.lu>) les résumés exécutifs de toutes les évaluations réalisées depuis 2010.

## Programmes évalués en 2012

En 2012, la Coopération luxembourgeoise a procédé aux évaluations suivantes :

- **Coopération bilatérale**
  - Revue à mi-parcours du PIC Niger

- **ONG sous accord-cadre**
  - SOS Villages d'Enfants Monde
  - Christian Solidarity International
  - Action Solidarité Tiers Monde & SOS Faim Luxembourg (consortium)
  - Croix-Rouge luxembourgeoise & Pharmaciens sans Frontières (consortium)
  - Fondation Caritas Luxembourg & Bridderlech Deelen (consortium)

- **ONG sous cofinancement**
  - Amis du Tibet
  - Niños de la Tierra
  - Unity Foundation

Les résumés exécutifs de ces évaluations peuvent être consultés sur le site Internet de la Coopération luxembourgeoise (<http://cooperation.mae.lu>).

# XI. Rapport sur l'état des travaux du comité interministériel pour la coopération au développement

---

## Introduction

La loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire prévoit d'une part l'extension des compétences du comité interministériel pour la coopération au développement à la question de la cohérence des politiques pour le développement (art. 50), d'autre part demande au gouvernement de présenter à la Chambre des députés un rapport annuel sur les travaux du comité, y compris la question de la cohérence des politiques pour le développement (art. 6).

Comme prévu par la loi précitée, ce comité a vu sa composition et ses méthodes de travail définies par le règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement.

## Composition

Il est prévu par la loi que chaque membre du gouvernement nomme un représentant et un suppléant, de manière à assurer au comité la plus grande horizontalité possible.

Par lettre du 12 septembre la ministre Marie-Josée Jacobs a invité tous les membres du gouvernement, y compris le Premier ministre, à nommer un représentant. Ce processus a été conclu le 9 octobre. La liste des membres a par la suite été publiée sur le site internet de la Coopération luxembourgeoise, de manière à assurer la transparence des procédures.

## Organisation du comité

La présidence du comité est assurée par le directeur de la Coopération au ministère des Affaires étrangères. La coordination des sujets à l'ordre du jour est assurée par le directeur adjoint. Le secrétariat permanent du comité est assuré par un fonctionnaire de la Direction de la Coopération.

## Activités

Le nouveau comité s'est réuni à deux reprises en 2012, à savoir les 22 octobre 2012 et 18 décembre 2012. En 2013 une première rencontre s'est tenue le 8 février et une deuxième le 25 avril. Dans un souci de transparence les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions sont disponibles en ligne sur le site internet de la Coopération luxembourgeoise.

Parmi les discussions et thèmes abordés une attention particulière a été consacrée aux sujets suivants :

- a) Grandes orientations de la politique de coopération au développement
  - Le comité a été saisi des grandes lignes du rapport annuel 2011 de la Coopération luxembourgeoise et a pu examiner les engagements prioritaires.
  - Les Assises de la Coopération luxembourgeoise qui se sont tenues les 17 et 18 septembre sur le thème de l'insécurité alimentaire, politique et sécuritaire, ont fait l'objet d'une présentation au comité.



Formation professionnelle à Bac Kan (nord du Vietnam)

- Le comité a débattu des conclusions de l'examen des pairs du CAD/OCDE de la Coopération luxembourgeoise, y compris des recommandations du CAD sur un travail renforcé en matière de cohérence des politiques pour le développement.

#### b) Commerce équitable dans les services publics

Le comité s'est référé au questionnaire sur l'achat et la consommation de produits équitables dans les services publics, élaboré par l'ONG Fairtrade et envoyé en juillet, après accord du Conseil de gouvernement, aux ministères. L'objectif premier a été atteint, à savoir que les ministères, administrations, communes et établissements publics ont été sensibilisés à la consommation des produits équitables.

Par la suite un appel a été lancé aux ministères pour que les questionnaires encore en traitement soient complétés au plus vite, afin de permettre une évaluation du contenu des réponses. Cette évaluation a été transmise pour information et suivi éventuel au Conseil de gouvernement et à l'ONG Fairtrade.

#### c) Sécurité et santé au travail

Le Cercle de coopération avait demandé que l'ITM et le ministère du Travail soient consultés sur l'application des dispositions en matière de santé et de sécurité au travail sur les locaux utilisés par les ONG. Cette consultation n'ayant pas pu se faire au comité interministériel, a été effectuée en bilatéral, mais le comité a été informé de l'état des lieux.

#### d) Cohérence des politiques pour le développement

Ce sujet a été abordé sous différents angles à chaque réunion du comité. Ainsi les membres se sont penchés sur la brochure éditée par le Cercle de coopération « Fair politics ». Lors de la rencontre avec les représentants de la société civile le 18 décembre, les discussions ont porté plus en détail sur les secteurs dans lesquels les ONG estiment qu'il n'y a pas assez de cohérence des politiques pour le développement. L'utilité de disposer d'une fiche d'impact pour les projets de loi sur l'aspect « développement » ou plus globalement sur le développement durable comme notion plus large a été discutée, tout en reconnaissant le souci d'éviter des lourdeurs administratives. Le Cercle a encouragé le comité à se doter d'une méthode de travail plus proactive pour examiner les plans de politiques sous l'angle de la cohérence.

Dans cet ordre d'idées, le comité a reçu le 8 février les experts du *European Center for Development Policy Management (ECDPM)* de Maastricht pour entendre les conclusions des chercheurs sur le concept de cohérence des politiques et les politiques en place. Une partie de la réunion consistait aussi à montrer les modèles suivis par d'autres États membres de l'UE pour se doter d'une méthode en vue d'appliquer au niveau national le principe de la cohérence des politiques pour le développement. Le comité devra revenir sur ces constats pour choisir la voie la plus appropriée pour le Luxembourg.

Conformément à l'article 4 du règlement grand-ducal du 7 août 2012, le comité interministériel pour la coopération a donné en 2012 son agrément par voie écrite à 57 reprises à la nomination, voire la prolongation du statut des agents de la coopération et des coopérants, tout comme aux demandes de congé de coopération.

# Membres du comité interministériel pour la coopération au développement

Prénom	Nom	Ministère / Direction	Courriel	Adresse
Martine	Schommer	Direction de la Coopération	<a href="mailto:martine.schommer@mae.etat.lu">martine.schommer@mae.etat.lu</a>	6, rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg
Léon	Delvaux	Direction de la Coopération	<a href="mailto:leon.delvaux@mae.etat.lu">leon.delvaux@mae.etat.lu</a>	6, rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg
François	Berg	Direction de la Coopération	<a href="mailto:francois.berg@mae.etat.lu">francois.berg@mae.etat.lu</a>	6, rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg
Barbara	Zeches	Ministère de la Culture	<a href="mailto:barbara.zeches@mc.etat.lu">barbara.zeches@mc.etat.lu</a>	4, bd F-D Roosevelt L-2450 Luxembourg
Sylvie	Prommenschenkel	Direction de l'Immigration	<a href="mailto:sylvie.prommenschenkel@mae.etat.lu">sylvie.prommenschenkel@mae.etat.lu</a>	12-16, avenue Monterey L-2163 Luxembourg
Elisabeth	Pesch	Direction de l'Immigration	<a href="mailto:elisabeth.pesch@mae.etat.lu">elisabeth.pesch@mae.etat.lu</a>	12-16, avenue Monterey L-2163 Luxembourg
Yuriko	Backes	Ministère d'État	<a href="mailto:yuriko.backes@me.etat.lu">yuriko.backes@me.etat.lu</a>	4, rue de la Congrégation L-1353 Luxembourg
Jacques	Thill	Ministère d'État	<a href="mailto:jacques.thill@mae.etat.lu">jacques.thill@mae.etat.lu</a>	4, rue de la Congrégation L-1353 Luxembourg
Bob	Gengler	Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	<a href="mailto:bob.gengler@mpf.etat.lu">bob.gengler@mpf.etat.lu</a>	63, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg
Romain	Schlim	Administration du Personnel de l'État	<a href="mailto:romain.schlim@ape.etat.lu">romain.schlim@ape.etat.lu</a>	63, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg
Claude	Schweich	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	<a href="mailto:claudeschweich@ma.etat.lu">claudeschweich@ma.etat.lu</a>	1, rue de la Congrégation L1352 Luxembourg
Pierre	Franck	Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	<a href="mailto:pierre.franck@eco.etat.lu">pierre.franck@eco.etat.lu</a>	19-21, Boulevard Royal L2449 Luxembourg
Joseph	Britz	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle	<a href="mailto:joseph.britz@men.lu">joseph.britz@men.lu</a>	29, rue Aldringen L-1118 Luxembourg
Pierre	Goerens	Service des Médias et des Communications	<a href="mailto:pierre.goerens@smc.etat.lu">pierre.goerens@smc.etat.lu</a>	5, rue Large (Maison Cassal) L-1917 Luxembourg
Yolande	Wagener	Ministère de la Santé	<a href="mailto:yolande.wagener@ms.etat.lu">yolande.wagener@ms.etat.lu</a>	Allée Marconi - Villa Louvigny L-2120 Luxembourg
Raymond	Wagener	Inspection générale de la Santé	<a href="mailto:raymond.wagener@igss.etat.lu">raymond.wagener@igss.etat.lu</a>	26, rue Zithe L-2763 Luxembourg
Isabelle	Schroeder	Ministère de l'Égalité des Chances	<a href="mailto:isabelle.schroeder@mega.etat.lu">isabelle.schroeder@mega.etat.lu</a>	19-21, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg
Ralph	Kass	Ministère de l'Égalité des Chances	<a href="mailto:ralph.kass@mega.etat.lu">ralph.kass@mega.etat.lu</a>	19-21, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg
Arsène	Jacoby	Ministère des Finances	<a href="mailto:arsene.jacoby@fi.etat.lu">arsene.jacoby@fi.etat.lu</a>	3, rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg
Raoul	Wirtz	Ministère des Finances	<a href="mailto:raoul.wirtz@fi.etat.lu">raoul.wirtz@fi.etat.lu</a>	3, rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg
Jean	Olinger	Inspection générale des Finances	<a href="mailto:jean.olinger@igf.etat.lu">jean.olinger@igf.etat.lu</a>	2, rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg
Georges	Gehl	Ministère du Développement durable et des Infrastructures	<a href="mailto:georges.gehl@mev.etat.lu">georges.gehl@mev.etat.lu</a>	4, Place de l'Europe L-1499 Luxembourg
Marc	Weyrich	Ministère du Logement	<a href="mailto:marc.weyrich@ml.etat.lu">marc.weyrich@ml.etat.lu</a>	4, Place de l'Europe L-1499 Luxembourg
Roland	Engeldinger	Ministère des Affaires étrangères	<a href="mailto:roland.engeldinger@mae.etat.lu">roland.engeldinger@mae.etat.lu</a>	5, rue Notre-Dame L-2240 Luxembourg
Léo	Faber	Ministère des Affaires étrangères	<a href="mailto:leo.faber@mae.etat.lu">leo.faber@mae.etat.lu</a>	5, rue Notre-Dame L-2240 Luxembourg
Michel	Neyens	Ministère de la Famille	<a href="mailto:michel.neyens@fm.etat.lu">michel.neyens@fm.etat.lu</a>	12-14, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg

# Annexes

## A. Adresses utiles

### I. Coordonnées des missions et bureaux luxembourgeois à l'étranger qui interviennent dans la gestion des projets de coopération au développement et d'action humanitaire

#### Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Hanoi

Pacific Place - Suite 1403  
83B Ly Thuong Kiet  
Hoan Kiem  
Hanoi - Vietnam  
Tél. : +84 43 946 14 14  
Fax : +84 43 946 14 15  
Courriel : secretariat.hanoi@mae.etat.lu

Le bureau est chargé des relations de coopération avec les deux pays partenaires privilégiés en Asie du Sud-Est, le Vietnam et le Laos. Le responsable du bureau est M. Marc Franck.

#### Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar

Cité des Jeunes Cadres Lébous  
Zone Toundoup Riya  
Lot n°43, Route de l'aéroport Léopold Sédar Senghor  
BP 11750 Dakar - Sénégal  
Tél. : +221 33 869 59-59 / 61 / 62 / 63  
Fax : +221 33 869 59 60  
Courriel : secretariat.dakar@mae.etat.lu

Le bureau est chargé des relations de coopération avec le Sénégal et le Mali. Son responsable est M. Sam Schreiner.

#### Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Praia

C.P. 163  
Plateau  
Praia - Cap Vert  
Tél. : +238 261 95 62  
Fax : +238 261 95 63  
Courriel : secretariat.praia@mae.etat.lu

Le bureau assure la coordination des relations notamment de coopération au développement du Grand-Duché de Luxembourg avec la République du Cap Vert. Son responsable est M. Marc de Bourcy.

#### Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Pristina

14, Metush Krasniqi  
10 000 Pristina - Dragodan  
Kosovo  
Tél. : +381 38 266 787  
Fax : +381 38 266 787  
Courriel : secretariat.pristina@mae.etat.lu

Le bureau s'occupe principalement des relations de coopération au Kosovo et - si besoin est - en Serbie et au Monténégro. Son responsable est M. Pierre Weber.

#### Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Ouagadougou

937 Avenue Kwamé N'krumah  
11 B.P. 1609 CMS  
Ouagadougou 11  
Burkina Faso  
Tél. : +226 503 013-37 / 38  
Fax : +226 50 30 15 09  
Courriel : secretariat.ouagadougou@mae.etat.lu

Le bureau est en charge des relations de coopération avec le Burkina Faso et le Niger. Son responsable est M. Georges Ternes.

#### Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Managua

Del Hospital Militar, 1 c. al lago, 1 c. ½ abajo  
Contiguo al Hotel Maracaas INN  
AP 969  
Managua - Nicaragua  
Tél. : +505 22 68 1881  
Fax : +505 22 66 7965  
Courriel : secretariat.managua@mae.etat.lu

Le bureau est en charge des relations de coopération avec le Nicaragua et El Salvador. Son responsable est M. Thierry Lippert.

### II. Agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement

#### Lux-Development S.A.

10, rue de la Grève  
B.P. 2273  
L-1022 Luxembourg  
Tél. : +352 29 58 58 1  
Fax : +352 29 58 58 200  
Courriel : ask@lux-development.lu  
www.luxdev.lu

### **III. Cercle de coopération des ONG de développement**

13, avenue Gaston Diderich  
L-1420 Luxembourg  
Fax : +352 26 02 09 26  
www.cercle.lu

#### **secrétariat :**

Mme Christine Dahm (Secrétaire général)  
Tél. : +352 26 02 09-11  
Courriel : christine.dahm@cercle.lu

Mme Monica Fernandes / M. Fabien Ledecq  
(appui/conseil à l'éducation au développement)  
Tél. : +352 26 02 09-33  
Courriel : monica.fernandes@cercle.lu /  
fabien.ledecq@cercle.lu

#### **bureau d'assistance technique (BAT) :**

M. François-Xavier Dupret  
(responsable synergies et formations)  
Tél. : +352 26 02 09-21  
Courriel : fx.dupret@cercle.lu

M. Dennis Yaun  
(appui/conseil aux projets de développement)  
Tél. : +352 26 02 09-22  
Courriel : dennis.yaun@cercle.lu

### **IV. Centres de documentation au Luxembourg spécialisés en matière de coopération au développement**

#### **Centre d'Information Tiers Monde (CITIM)**

55, avenue de la Liberté  
L-1931 Luxembourg  
Tél. : +352 40 04 27-1 / 31  
Fax : +352 40 04 27-27  
Courriel : education@astm.lu  
www.astm.lu

#### **Maison de la Microfinance**

2, rue Sainte-Zithe  
L-2763 Luxembourg  
Tél. : +352 45 68 68-1  
Fax : +352 45 68 68-68  
Courriel : adainfo@microfinance.lu  
www.microfinance.lu

## B. Organigramme fonctionnel

6, rue de la Congrégation  
L-1352 Luxembourg  
Tél. : +352 247-82351  
Fax : +352 46 38 42

Vous pouvez joindre les membres de la Direction de la Coopération au développement par courrier électronique sous l'adresse suivante : prénom.nom@mae.etat.lu

<b>Direction</b>			
Directeur	Martine SCHOMMER	Ministre plénipotentiaire	+352 247 82364
Directeur adjoint	Léon DELVAUX	Conseiller de Légation	+352 247 82457
Secrétaire de direction	Valérie MACHADO	Employée	+352 247-82351
<b>Service « Administration et finances »</b>			
Coordination	Léon DELVAUX	Conseiller de Légation	+352 247 82457
Service financier	Antoine BERNARDY	Inspecteur principal 1 <sup>er</sup> en r.	+352 247 82440
	Marc PADJAN	Commis principal	+352 247 82425
Ressources humaines/ Appui aux programmes	Marc PITZEN	Inspecteur principal 1 <sup>er</sup> en r.	+352 247 82338
Courrier et archives	Malou FELTEN	Employée	+352 247 82458
Huissiers	Hervé WOHL	Huissier principal	+352 247 82319
	Gaston PARAGE	Employé	+352 247 82322
<b>Service « Programmes »</b>			
Coordination	Manuel TONNAR	Attaché de Gouvernement 1 <sup>er</sup> en r.	+352 247 82361
<b>Coopération bilatérale</b>			
<b>Afrique</b>			
Desk - Burkina Faso, Niger, Rwanda, Mali, Sénégal Coopération régionale	Alex DIEDERICH	Chargé de programme	+352 247 82453
	Eric LAMPERTZ	Agent de la coopération	+352 247 82477
Desk - Cap Vert	Geneviève HENGEN	Secrétaire de Légation	+352 247 82323
<b>Amérique latine : Nicaragua, El Salvador</b>			
Desk	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	+352 247 82448
<b>Asie : Vietnam, Laos, Mongolie</b>			
Desk	Claude JENTGEN	Chargé de programme	+352 247 82354
<b>Pays à projets</b>			
Desk - Balkans	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	+352 247 82448
Desk - TPO, Afghanistan, Tunisie	Claude JENTGEN	Chargé de programme	+352 247 82354
<b>Coopération multilatérale</b>			
<b>Union européenne</b>			
Coordination	Léon DELVAUX	Conseiller de Légation	+352 247 82457
<b>ONU et agences spécialisées</b>			
Coordination	Ronald DOFING	Conseiller de Légation 1 <sup>ère</sup> classe	+352 247 82388
Desk	François BERG	Chef de bureau adjoint	+352 247 88325
Desk	Natacha GOMES	Agent de la coopération	+352 247 82479
<b>OCDE - CAD</b>			
Représentant au CAD	Aurélie KLEIN	Agent de la coopération	+352 247 82374
Desk - Evaluation	René LAUER	Attaché de Gouvernement 1 <sup>er</sup> en r.	+352 247 82438

Desk - Statistiques	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	+352 247 82448
<b>Coopération avec les ONG</b>			
Coordination/Accords-cadres	Geneviève HENGEN	Secrétaire de Légation	+352 247 82323
Agréments/Cofinancements	Frank MERTENS	Rédacteur	+352 247 82359
Desk	Daniel HAM	Agent de la coopération (mi-temps)	+352 247 82416
<b>Action humanitaire</b>			
Coordination	Marianne DONVEN	Employée	+352 247 88382
Desk finances	François BERG	Chef de bureau adjoint	+352 247 88325
Desk	Max LAMESCH	Agent de la coopération	+352 247 82373
Desk emergency.lu	Patrice SCHMITZ Gilles HOFFMANN	Chef de bureau adjoint Agent de la coopération	+352 247 82328 +352 247 82428
<b>Sensibilisation et éducation au développement</b>			
Desk	Alexandra ALLEN	Agent de la coopération	+352 247 82480
Desk	Daniel HAM	Agent de la coopération (mi-temps)	+352 247 82416
<b>Microfinance</b>			
Desk	Daniel FEYPEL	Inspecteur principal	+352 247 82347
Desk	Richard PHILIPPART	Agent de la coopération	+352 247 82481
<b>Communication</b>			
Desk	Alexandra ALLEN	Agent de la coopération	+352 247 82480
<b>Service « Evaluation et contrôle de qualité »</b>			
Coordination	René LAUER	Attaché de Gouvernement 1 <sup>er</sup> en r.	+352 247 82438
Desk	Aurélie KLEIN	Agent de la coopération	+352 247 82374
Statistiques	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	+352 247 82448
<b>Bureaux de la coopération / RP</b>			
Bureau Ouagadougou	Georges TERNES	Secrétaire de Légation 1 <sup>er</sup> en r./ Chef du bureau	+226 503 013 37
	Lyn VOEGELE	Agent de la coopération	+226 503 013 38
Bureau Dakar	Sam SCHREINER	Conseiller de Légation/Chef du bureau	+221 33 869 5962
	David GOEBBELS	Agent de la coopération	+221 33 869 5962
	Hamadou KONATE	Consultant (Afrique de l'Ouest)	+221 33 869 5961
Bureau Praia	Marc de BOURCY	Secrétaire de Légation/ Chef du bureau	+238 261 95 62
	Céleste MONTEIRO	Agent de la coopération	+238 261 95 62
	Marc THEIN	Agent de la coopération	+238 261 95 62
Bureau Managua	Thierry LIPPERT	Chargé de programme/ Chef du bureau	+505 2268 1881
	Jakub DOLEZEL	Agent de la coopération	+505 2268 1881
Bureau Hanoi	Marc FRANCK	Agent de la coopération/ Chef du bureau	+8443 946 1414
	Gabriel BAPTISTA	Agent de la coopération	+8443 946 1414
Bureau Pristina	Pierre WEBER	Employé/Chef du bureau	+381 38 266 787
RP UA Addis Abeba	Valérie HEYMAN	Agent de la coopération	+238 261 95 62
RP UE Bruxelles	Tim KESSELER	Conseiller de Légation adjoint	+322 737 5792
RP New York	Maité van der VEKENE	Agent de la coopération	+1 212 935 3589
RP Genève	Anne WEBER	Agent de la coopération	+41 22 919 1929

## C. Liens utiles

### Préface de Madame la ministre

**La loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement a été modifiée récemment par la loi du 9 mai 2012 (Mémorial A – N°111, 1<sup>er</sup> juin 2012, pp. 1496-1498)**

<http://cooperation.mae.lu/fr/Politique-de-Cooperation-et-d-Action-humanitaire/Bases-legales>

### Les discours

<http://cooperation.mae.lu/fr/Politique-de-Cooperation-et-d-Action-humanitaire/Discours>

### Les stratégies sectorielles

<http://cooperation.mae.lu/fr/Politique-de-Cooperation-et-d-Action-humanitaire/Strategies-et-orientations>

### Chapitre I

#### Examen par les pairs des membres du CAD

<http://www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/luxembourg.htm>

### Chapitre II

#### Les Programmes indicatifs de Coopération (PIC)

<http://cooperation.mae.lu/fr/Politique-de-Cooperation-et-d-Action-humanitaire/Programmes-indicatifs-de-cooperation>

#### Lux-Development

<http://www.luxdev.lu>

### Chapitre IV

#### Les organisations multilatérales

<http://cooperation.mae.lu/fr/Partenaires-de-la-Cooperation-luxembourgeoise/Liens-vers-les-organisations-multilaterales>

### Chapitre V et VII

#### Les ONG agréées au Luxembourg

<http://cooperation.mae.lu/fr/Partenaires-de-la-Cooperation-luxembourgeoise/Liens-vers-les-ONG-partenaires>

#### Le Cercle de coopération des ONG de développement

<http://www.cercle.lu>

### Chapitre VI

#### Plus d'informations sur emergency.lu

<http://www.emergency.lu>

### Chapitre VII

#### L'appui aux programmes

<http://cooperation.mae.lu/fr/S-engager-dans-la-cooperation>

### Chapitre X

#### Les résultats des évaluations de 2012

<http://cooperation.mae.lu/fr/Politique-de-Cooperation-et-d-Action-humanitaire/Evaluations>

### Chapitre XI

#### Le comité interministériel

<http://cooperation.mae.lu/fr/Comite-interministeriel-pour-la-cooperation-au-developpement>

### Annexes

#### Organigramme

<http://cooperation.mae.lu/fr/Qui-sommes-nous>

#### Europeaid, la direction générale (DG) du développement et coopération de la Commission européenne

[http://ec.europa.eu/europeaid/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm)

#### Rapport européen sur le développement 2013

<http://www.erd-report.eu/erd/index.html>

#### Rapport du PNUD sur le développement humain 2013

<http://hdr.undp.org/fr/>

#### Pour commander un exemplaire du livre

« Une responsabilité en partage, trente ans de coopération luxembourgeoise au développement »  
de Laurent Moyse envoyez un courriel à

[livre.cooperation@mae.etat.lu](mailto:livre.cooperation@mae.etat.lu)

**Edité par la :**

Direction de la Coopération au développement

6, rue de la Congrégation

L-1352 Luxembourg

Tél. : +352 247 82351

Fax : +352 46 38 42

<http://www.cooperation.mae.lu>

[www.cooperation.lu](http://www.cooperation.lu) (microsite dédié aux rapports annuels)

**Crédit photo :**

Direction de la Coopération au développement

Service information et presse

**Conception et réalisation :**

cropmark, Luxembourg

**Impression :**

Imprimerie Faber

Direction de la Coopération au développement  
6, rue de la Congrégation  
L-1352 Luxembourg  
Tél. : +352 247 82351  
Fax : +352 46 38 42

